

*Les femmes et la politique*

*Le profil des  
candidates aux  
élections du  
13 juin 1999*



Direction de l'égalité des chances - Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail

---

---

## MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

L'administration centrale du Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail est installée à la rue Belliard 51 à 1040 Bruxelles.

Tél.: (02)233 41 11 (numéro d'appel général)  
Fax: (02)233 44 88 (numéro de fax général)  
E-mail : [min@meta.fgov.be](mailto:min@meta.fgov.be)  
<http://www.meta.fgov.be>

Les adresses des services régionaux de l'Inspection des lois sociales, de l'Inspection technique et de l'Inspection médicale se trouvent en page 3 de couverture.

### OBJECTIFS DU MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

Quatre objectifs essentiels orientent l'action du Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail :

1. L'amélioration des conditions de travail, en fixant des normes dont le respect est assuré par les inspections, qui ont un rôle de conseil, de prévention, de contrôle et, éventuellement, de répression;
2. L'amélioration des relations collectives de travail par la permanence de la concertation entre les partenaires sociaux qui permet de prévenir, d'apaiser ou de régler les conflits sociaux;
3. La garantie d'un revenu de remplacement en cas de perte d'emploi et l'amélioration de la situation de l'emploi par des initiatives novatrices;
4. La sensibilisation des différents acteurs du monde social et économique à l'humanisation du travail.

Depuis 1992, le Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail est également chargé de l'ensemble de la politique en matière de promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes.

---

---

### ATTRIBUTIONS DES SERVICES DU MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

#### Secrétariat général

Secrétaire général : Michel Jadot  
Fax: (02)233 44 88

- direction administrative et coordination générale
- relations internationales (Fax : (02) 233 40 05)
- égalité des chances entre hommes et femmes (Fax: (02)233 40 32)
- service interne de prévention et de la protection au travail

#### Administration des services généraux et de la communication

Directeur général : Christian Deneve  
Fax: (02)233 42 36

- communication interne et externe (Fax: (02)233 42 57)
- étude, information, formation et documentation relatives à l'humanisation et à la promotion du travail
- hommage au travail (distinctions honorifiques)
- personnel, formation, économat, comptabilité, informatique, traduction (Fax: (02)233 43 31)

#### Administration des études, de la documentation et du contentieux

Directeur général : Paul Pirenne  
Fax: (02)233 44 27

- étude et élaboration de textes légaux et réglementaires
- amendes administratives et carte d'identité sociale
- bibliothèque (Fax: (02)233 44 55)
- études socio-économiques (e.a. salaires, durée du travail, impact des mesures d'emploi ...)

#### Administration des relations collectives de travail

Administrateur général : Jan Rombouts  
Fax: (02)233 40 77

- conciliation sociale
- commissions paritaires
- conventions collectives de travail
- reconnaissance des entreprises en difficulté
- fonds de sécurité d'existence
- prestations d'intérêt public en temps de paix

#### Administration de la sécurité du travail (Inspection technique)

Directeur général : Marc Heselmans  
Fax: (02)233 42 31

- sécurité du travail
- organismes de contrôle agréés
- accidents de travail (prévention, déclaration)
- services et comités pour la prévention et la protection au travail
- prévention des risques majeurs

#### Administration de l'hygiène et de la médecine du travail (Inspection médicale)

Directeur général : Jean-Marie De Coninck  
Fax: (02)233 46 39

- hygiène des lieux de travail
- santé des travailleurs
- substances et préparations dangereuses
- toxicologie industrielle
- laboratoires et entreprises agréés

#### Administration de l'emploi

Directeur général : Guy Cox  
Fax: (02)233 47 38

- études et statistiques de l'emploi et du chômage
- apprentissage des professions de salariés, convention de premier emploi
- congé-éducation payé, convention emploi-formation
- travailleurs étrangers (réglementation), frontaliers
- réglementation en matière d'allocations de chômage, d'attente et d'interruption, prépension
- agences locales pour l'emploi, emploi-services
- plan avantage à l'embauche, plan plus un, plan plus deux et plan plus trois

#### Administration des relations individuelles de travail

Directeur général : Michel De Gols  
Fax: (02)233 48 21

- contrats de travail
- réglementation du travail
- application des conventions collectives de travail
- conseils d'entreprise, élections sociales
- interruption de carrière (aspect contrat)
- fermeture d'entreprises
- travail temporaire et intérimaire

#### Administration de l'inspection des lois sociales

Directeur général : Michel Aseglio  
Fax: (02)233 48 27

- Information et relevé des infractions en matière de droit réglementaire du travail et de droit collectif du travail
- Information et relevé des infractions en matière de droit civil du travail (contrats) et de droit collectif non rendu obligatoire

**L'Espace info (Service publications et Centre de documentation) est accessible au public du lundi au vendredi de 9h à 17h sans interruption.**

*Les femmes et la politique*

*Le profil des  
candidates  
aux élections  
du 13 juin 1999*





## Sommaire

Introduction	5
Représentativité de l'échantillon	6
Les candidates et leur profil socio-professionnel	8
Les candidates et leur parti	13
Les candidates et leur candidature	19
Les candidates et leur campagne électorale	23
Les candidates et leur score électoral	26
Les candidates et leur relations avec les autres femmes	29
Les candidates et leur opinion sur le système électoral	32
Conclusions	38

Les élections du 13 juin 1999 ont vu pour la première fois la mise en œuvre de la loi du 24 mai 1994 visant à promouvoir la présence équilibrée des hommes et des femmes sur les listes de candidatures aux élections. Cette loi stipule que maximum deux tiers de candidats sur une liste électorale doivent être du même sexe. Dans les faits, cela revient à garantir la présence d'un tiers de candidates sur les listes électorales.

Lors de ces élections, les femmes représentaient 39,2 % des candidats, 22,1 % des candidats aux places éligibles, 22,1 % des élus et 23 % des parlementaires.

Mais quel est le profil de ces femmes qui se sont portées candidates à l'occasion des premières élections législatives où un quota était d'application ? Comment définir leur situation familiale et professionnelle ? Quelles sont leurs relations avec leur parti ? Quels thèmes de campagne ont-elles mis en avant ? Quels résultats ont-elles engrangés ? Quelle est leur attitude à l'égard des électrices ou des quotas ?

Pour esquisser des réponses à ces différentes questions, la Direction de l'égalité des chances a envoyé aux 1.613 femmes qui s'étaient portées candidates un questionnaire visant à recenser leur profil et leur attitude face à la politique. Seules les candidates des partis ayant obtenu au moins un élu dans les différentes assemblées concernées par les élections ont été sollicitées. Une exception toutefois, les candidates du Vlaams Blok n'ont pas reçu le questionnaire; la direction de ce parti ayant refusé de nous transmettre les adresses de leurs candidates.

Entre juillet et octobre 1999, 469 candidates des partis démocratiques ont répondu au questionnaire. Les données ainsi rassemblées ont été traitées en novembre 2000 par la société INRA Belgium.

L'objectif de la présente brochure est de présenter et de commenter les résultats de cette enquête en vue de dresser un tableau aussi précis que possible de l'engagement des femmes en politique lors des élections du 13 juin de 1999.

<sup>1</sup> Pour rappel, les assemblées concernées par l'élection du 13 juin 1999 étaient la Chambre des Représentants, le Sénat, le Conseil flamand, le Conseil régional wallon, le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et le Conseil de la Communauté germanophone.

<sup>2</sup> Il s'agit des candidates Ecolo, PS, PSC, PRL-FDF-MCC, Agalev, CVP, SP, VLD, VU-ID et VB.



## Représentativité de l'échantillon

Le questionnaire a été envoyé à 1.613 candidates. 469 d'entre elles, soit 29,07 % ont répondu. Sur les 469 réponses récoltées, 420 questionnaires totalement utilisables ont été dépouillés.

Un taux de réponse situé entre 26 % et 29 % selon les questions garantit une représentativité suffisante de l'échantillon et permet une exploitation valable des données recueillies.

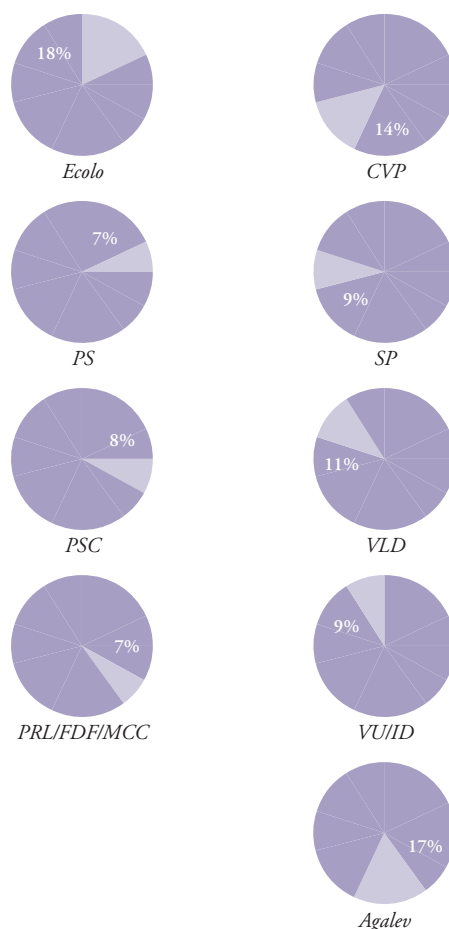
Au niveau de la répartition linguistique, 280 candidates néerlandophones et 189 francophones ont répondu à l'enquête ce qui porte le taux de représentativité chez les candidates néerlandophones à 28,17 % et à 30,53 % chez les candidates francophones.

Une représentativité suffisante est également assurée au niveau des partis politiques. Le taux de réponse des candidates atteint en effet :

- 47,73 % pour Ecolo
- 35,45 % pour le CVP
- 34,50 % pour Agalev
- 27,51 % pour le VLD
- 26,03 % pour le PSC
- 23,45 % pour le PS
- 22,22 % pour le SP
- 21,71 % pour la fédération PRL-FDF-MCC
- 20,20 % pour la VU-ID.

Les graphiques suivants illustrent le poids des différents partis politiques dans l'échantillon étudié.

Graphique 1 : répartition des réponses à l'enquête par parti politique



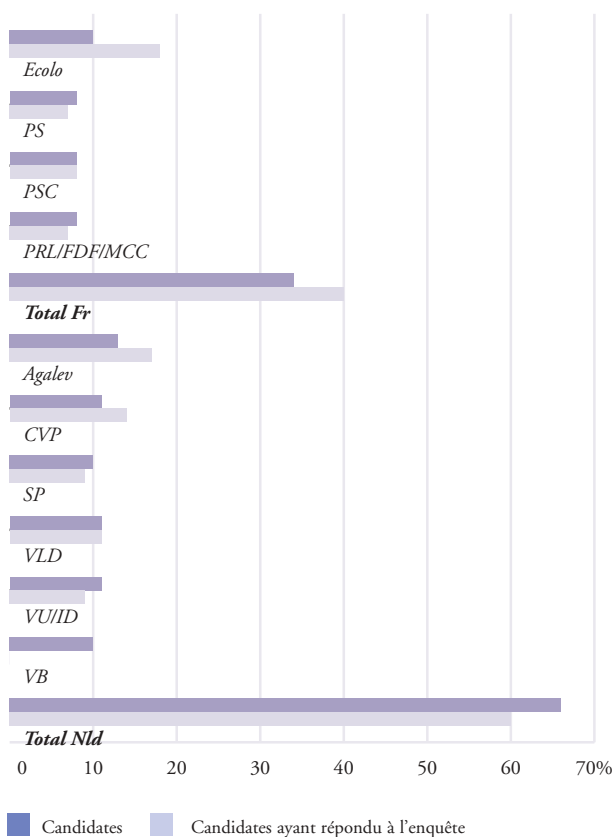
Les réponses à l'enquête proviennent à 60 % de candidates issues des partis politiques néerlandophones.

35 % des questionnaires reçus ont été complétés par des candidates des formations écologistes (18 % pour Ecolo et 17 % pour Agalev). 22 % des réponses sont issues des rangs sociaux chrétiens (14 % pour le CVP et 8 % pour le PSC), 18 % des libéraux (11 % pour le VLD et 7 % pour la fédération PRL-FDF-MCC) et 16 % des socialistes (7 % pour le PS et 9 % pour le SP).



## Représentativité de l'échantillon

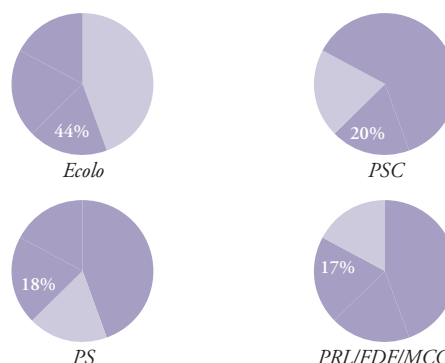
**Graphique 2 : représentativité de l'échantillon par parti politique**



Si l'on compare la part des candidates sur les listes électorales des différents partis politiques avec la proportion de réponses aux questionnaires reçus par parti, on remarque une sur-représentation dans l'échantillon des candidates d'Agalev, du CVP et surtout d'Ecolo. Le poids des candidates du PSC et du VLD dans l'échantillon correspond au poids qu'elles représentent au niveau des candidatures tandis que les candidates du PS, de la fédération PRL-FDF-MCC, du SP et de la VU-ID sont sous-représentées dans l'échantillon.

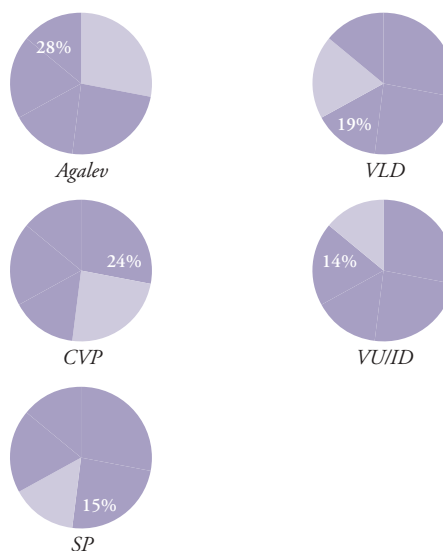
Les candidates francophones ont également un poids plus important dans l'échantillon que les candidates néerlandophones. Elles représentent en effet 34 % des candidates et 40 % des candidates ayant répondu à l'enquête.

**Graphique 3 : répartition des réponses francophones à l'enquête par parti politique**



Les candidates écologistes ont fourni 44 % des réponses à l'enquête contre 20 % pour les candidates sociales chrétiennes, 18 % pour les socialistes et 17 % pour les candidates de la fédération PRL-FDF-MCC. Les candidates Ecolo sont largement sur-représentées dans l'échantillon étudié tandis que les candidates socialistes et libérales sont sous-représentées.

**Graphique 4 : répartition des réponses néerlandophones à l'enquête par parti politique**



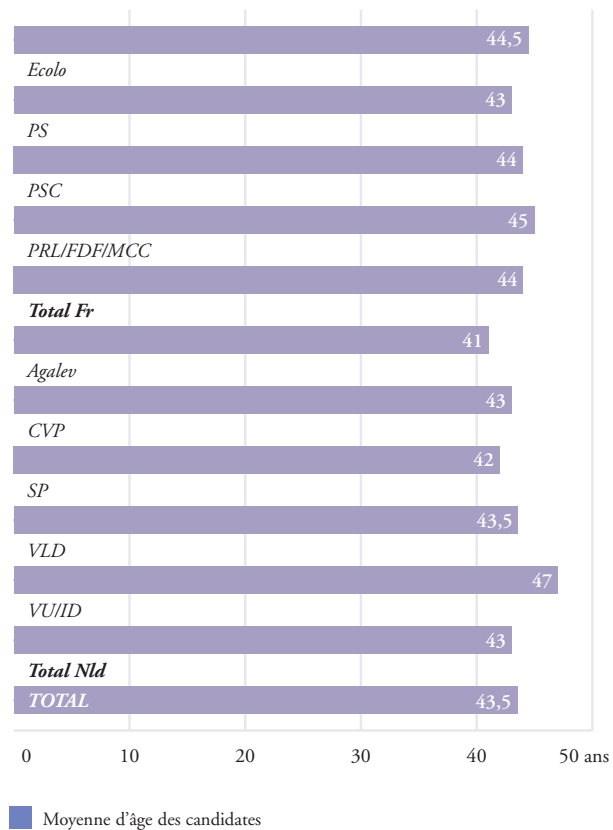
28 % des réponses à l'enquête ont été données par des candidates Agalev. Le CVP représente 24 % de l'échantillon, le VLD 19 %, le SP 15 % et la VU-ID 14 %. En raison d'un taux de réponse à l'enquête plus élevé que la moyenne, les candidates Agalev et CVP sont sur-représentées dans l'échantillon étudié.



## Les candidates et leur profil socio-professionnel

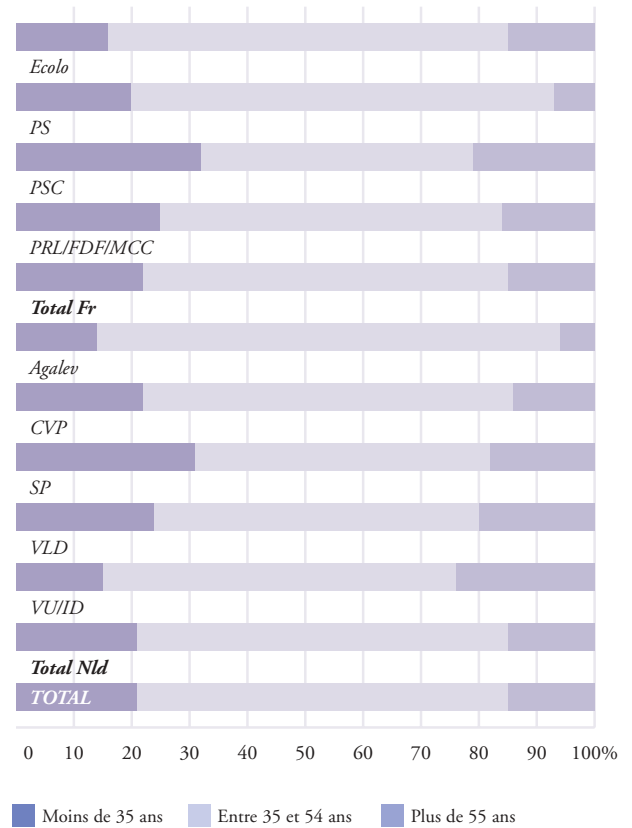
### Age

Graphique 1 : moyenne d'âge des candidates par parti politique



La moyenne d'âge des candidates est de 43 ans et demi. Les francophones sont un peu plus âgées que les néerlandophones (44 ans contre 43 ans). En moyenne, les candidates sont les plus âgées à la VU-ID (47 ans) et les plus jeunes chez Agalev (41 ans).

Graphique 2 : tranche d'âge des candidates par parti politique



64 % des candidates appartiennent à la tranche d'âge située entre 35 et 54 ans. Elles sont 21 % à avoir moins de 35 ans et 15 % d'entre elles ont plus de 55 ans.

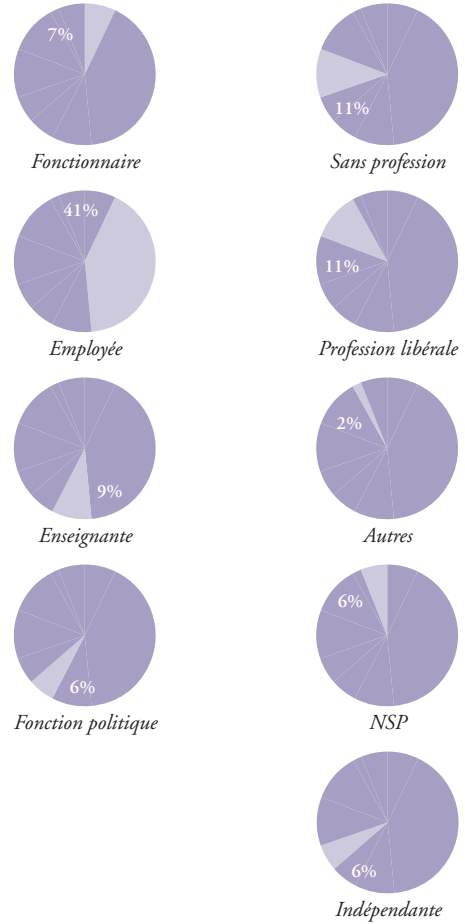
Au niveau des partis politiques, le PSC et le SP comptent le plus de candidates dans la tranche d'âge des moins de 35 ans tandis qu'Agalev et la VU-ID en comptent le moins. Les candidates Agalev et PS sont proportionnellement plus nombreuses à se situer dans la tranche d'âge médiane alors qu'elles sont moins nombreuses au PSC et au SP.

Enfin, les candidates les plus âgées, c'est-à-dire qui appartiennent à la tranche d'âge des plus de 55 ans, sont plus souvent issues de la VU-ID et du PSC et plus rarement issues des rangs d'Agalev ou du PS.

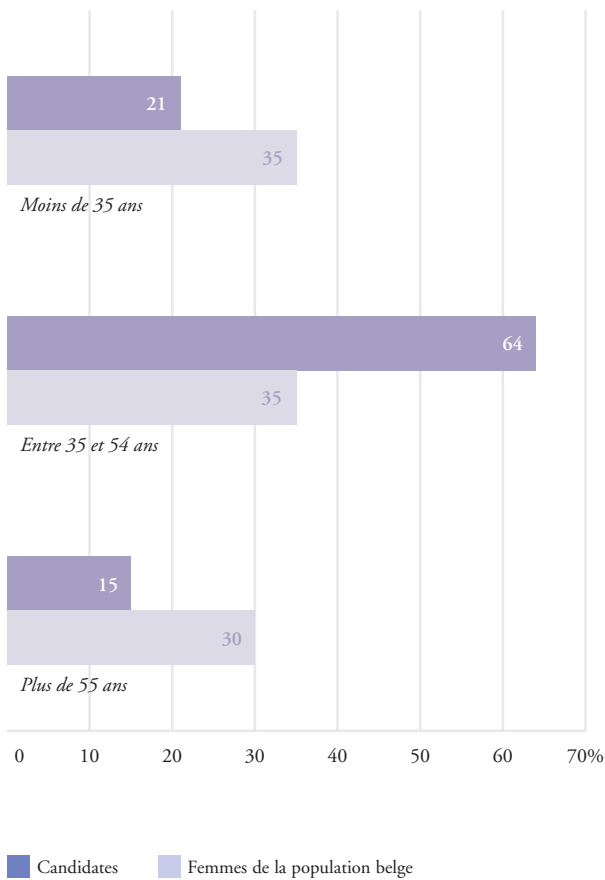


Activité professionnelle

Graphique 4 : profession des candidates



Graphique 3 : comparaison de l'âge des candidates avec celui des femmes de la population belge

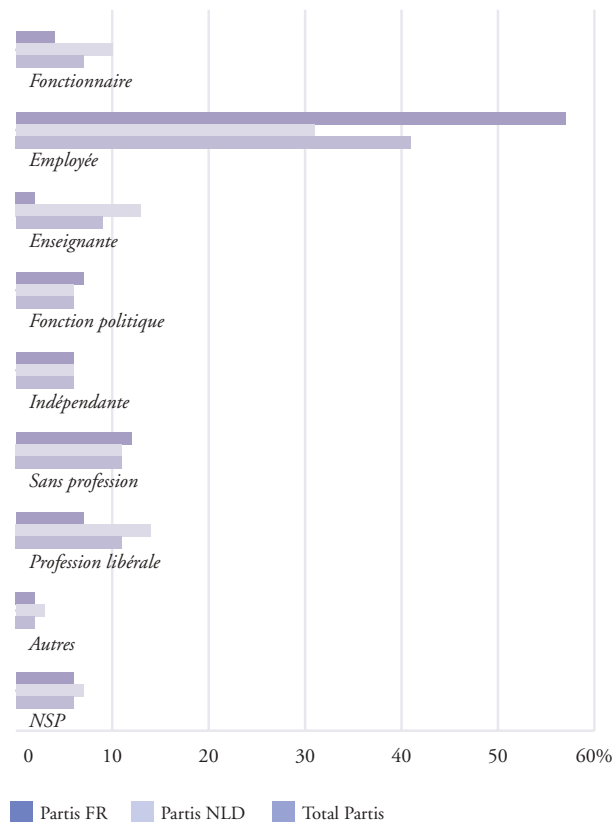


Si l'on compare le profil des candidates à celui des femmes de la population belge, on constate une sur-représentation des candidates issues de la tranche d'âge médiane (entre 35 et 54 ans) et une sous-représentation des autres tranches d'âge. Si cela peut s'expliquer par la retraite pour les personnes de plus de 54 ans, il n'en va pas de même pour les jeunes femmes qui ne constituent que 21 % des candidates alors qu'elles représentent 35 % de la population féminine en Belgique.

Les candidates occupent dans 41 % des cas une fonction d'employée<sup>3</sup>. 11 % sont sans profession (principalement des retraitées) tandis que 11 autres % exercent une profession libérale. L'enseignement est cité par 9 % des candidates, la fonction publique par 7 % et la politique par 6 %.

<sup>3</sup> Par fonction employée, on entend toutes les fonctions exercées via un contrat de travail dans le secteur privé (secrétaire, employée de banque, commerciale, etc.) mais également dans le secteur non marchand (infirmière), à l'exception de l'enseignement.

Graphique 5 : profession des candidates par groupe linguistique



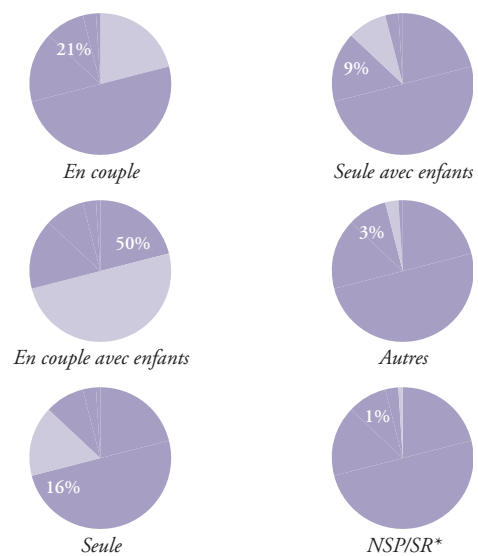
Des différences sont observées entre candidates francophones et néerlandophones. Les candidates francophones sont majoritairement employées (57 %) et dans une moindre mesure sans profession (12 %) tandis que les candidates néerlandophones comptent certes un nombre important d'employées (31 %) mais sont plus présentes dans l'enseignement (13 % contre 2 % pour les candidates francophones), dans la fonction publique (10 % contre 4 %) et parmi les professions libérales (14 % contre 7 %).

Au niveau des partis, les employées sont proportionnellement plus nombreuses chez Ecolo (65 % de candidates Ecolo se définissent comme telles), au PS (59 %) et au SP (52 %). Les fonctionnaires se trouvent plutôt au PS (21 %) et chez Agalev (15 %) et les enseignantes chez Agalev (20 %) et à la VU-ID (15 %). Les candidates qui décrivent leur profession comme une fonction politique sont plutôt issues de la fédération PRL-FDF-MCC (12 %) et du SP (12 %). Les indépendantes et les femmes ayant

une profession libérale sont plus souvent membres de la fédération PRL-FDF-MCC (respectivement 12 % et 15 %) et du VLD (respectivement 17 % et 23 %). Les candidates exerçant une profession libérale sont également très présentes au CVP (19 %), parti qui connaît aussi le plus grand nombre de candidates qui ne répondent pas à la question sur leur profession (13 %).

### Situation familiale

Graphique 6 : situation familiale des candidates



71 % des candidates vivent en couple tandis que 25 % habitent seules (avec ou sans enfants).

50 % des candidates vivent en couple avec des enfants. 21 % vivent en couple sans enfant, 16 % sont seules sans enfant et 9 % sont seules avec des enfants.

Les candidates néerlandophones vivent proportionnellement plus en couple avec des enfants que les candidates francophones (55 % contre 42 %) qui vivent plus fréquemment seules (20 % contre 14 %) ou en couple sans enfant (25 % contre 18 %).

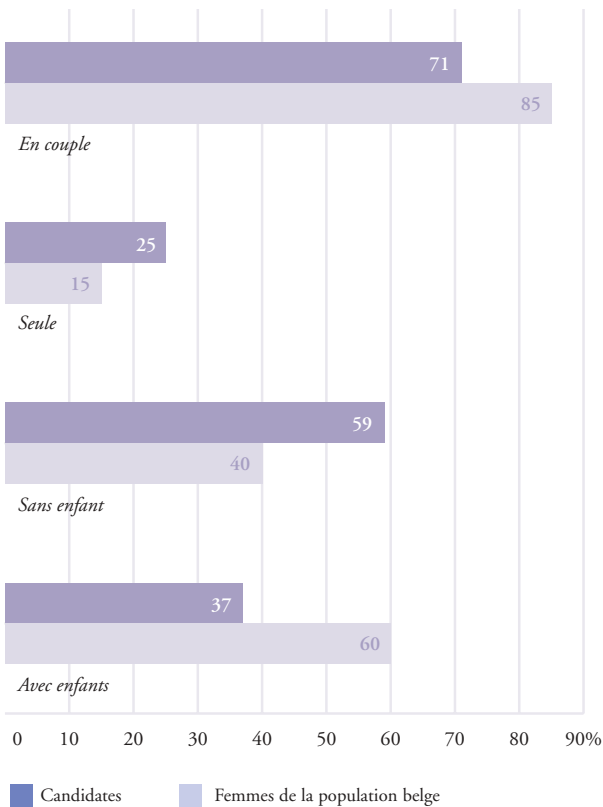
Au niveau des partis politiques, les candidates du PS et du VLD vivent proportionnellement plus souvent en couple (respectivement 35 % et 27 % des candidates). Les candidates d'Agalev et du CVP ont plus tendance à vivre en couple avec des enfants (respectivement 61 % et 57 %). Les femmes seules se trouvent en plus grand

\* NSP/SR : ne se prononce pas/sans réponse

nombre au PS et à la fédération PRL-FDF-MCC (24 % dans chaque formation) tandis que les femmes qui vivent seules avec des enfants sont le plus souvent issues d'Ecolo et d'Agalev (respectivement 13 % et 15 %).

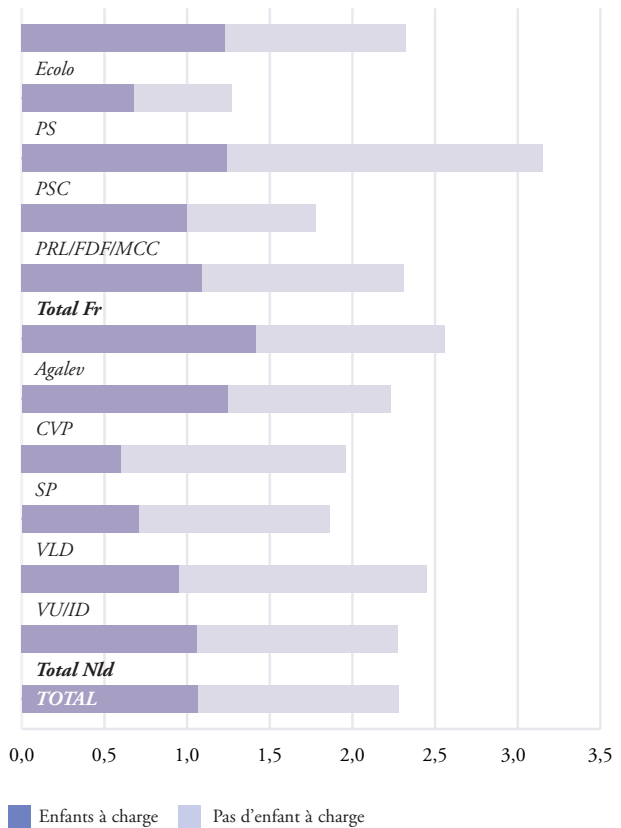
A contrario, Agalev est le parti qui compte proportionnellement le moins de candidates vivant en couple (10 %). La proportion de candidates vivant en couple avec des enfants est la plus faible au PS (32 %) et dans une moindre mesure au sein de la fédération PRL-FDF-MCC (39 %). Le CVP et le VLD comptent le moins de candidates vivant seules (respectivement 10 % et 8 %). Dans l'échantillon, le CVP ne compte pas une seule candidate vivant seule avec des enfants (0 %).

Graphique 7 : comparaison de la situation familiale des candidates avec celle des femmes de la population belge



Les candidates ont moins tendance à vivre en couple et à avoir des enfants que les femmes de la population belge. En effet, si les femmes de la population belge sont respectivement 85 % à vivre en couple et 60 % à vivre avec des enfants, ces chiffres tombent à respectivement 71 % et 37 % pour les candidates.

Graphique 8 : moyenne du nombre d'enfants par candidate par parti politique



Les candidates ont en moyenne 2,28 enfants dont 1,07 sont à leur charge et 1,21 ne sont pas à leur charge.

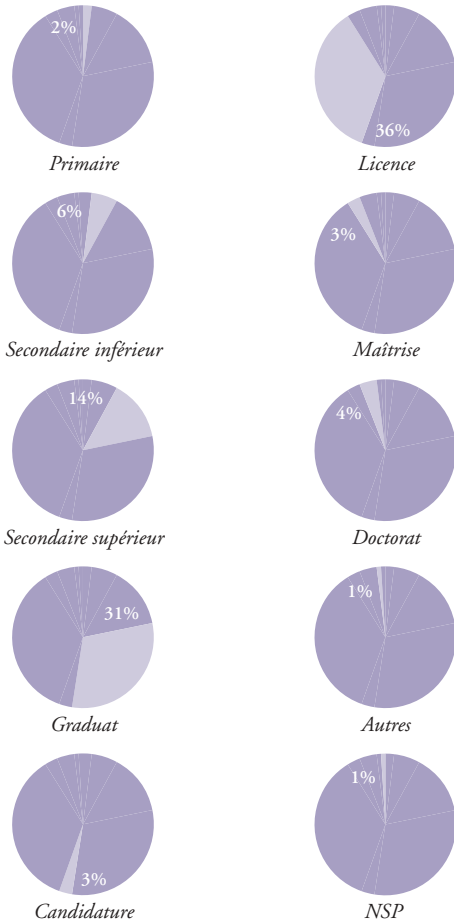
Les candidates qui ont proportionnellement plus d'enfants à charge sont issues des formations sociales chrétiennes et écologistes tandis que celles qui en comptent le moins se sont présentées sur les listes socialistes.

Les candidates qui ont proportionnellement plus d'enfants qui ne sont pas à leur charge sont issues du PSC et du SP tandis que celles qui en ont le moins sont membres du PS et du CVP.

Les candidates du PSC ont donc en moyenne plus d'enfants que la moyenne tandis que celles du PS en ont moins.

Niveau d'études

Graphique 9 : niveau d'études des candidates



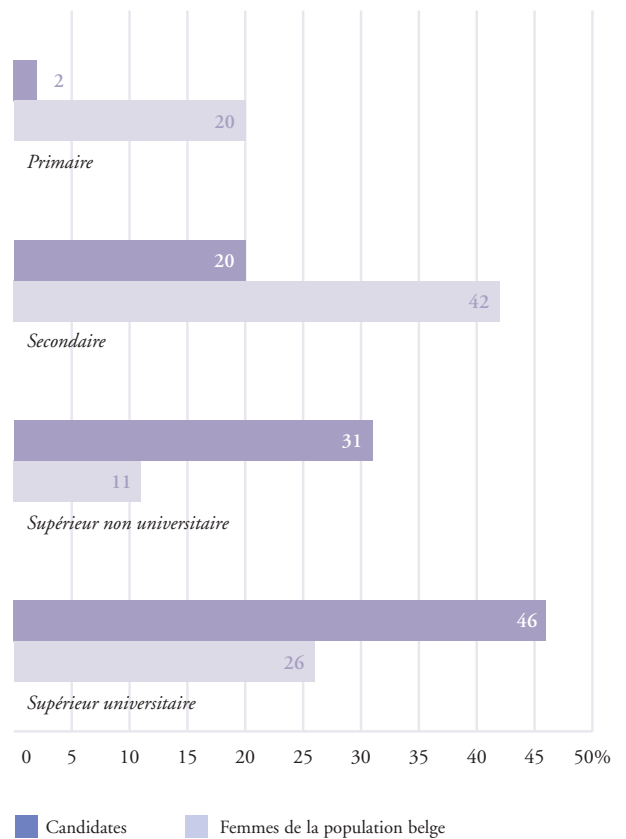
46 % des candidates ont décroché un diplôme universitaire tandis que 31 % ont terminé un graduat. 14 % des candidates ont un certificat de l'enseignement secondaire supérieur et 6 % de l'enseignement secondaire inférieur. Seules 2 % des candidates n'ont qu'un diplôme d'études primaires.

Le niveau de qualification des candidates varie selon l'âge des candidates. Les candidates les plus jeunes sont généralement plus qualifiées que leurs aînées. Ainsi, 46% des jeunes candidates ont décroché une licence universitaire tandis que les candidates âgées de 55 ans et plus ne sont que 24% dans ce cas.

Les candidates francophones sont également plus qualifiées que les candidates néerlandophones (54,5 % de candidates universitaires contre 40,7 %).

Les candidates du PS sont proportionnellement plus nombreuses à avoir décroché un graduat (c'est le cas de 38 % des candidates de ce parti) ou un diplôme post-universitaire (18 %). Les licenciées universitaires sont plus souvent issues de la fédération PRL-FDF-MCC (52 %), d'Ecolo (48 %) ou du CVP (43 %). Les candidates moins qualifiées sont plus présentes à la VU-ID (13 % de candidates au niveau secondaire inférieur et 23 % au niveau secondaire supérieur) et dans une moindre mesure au SP (26 % de candidates au niveau secondaire supérieur).

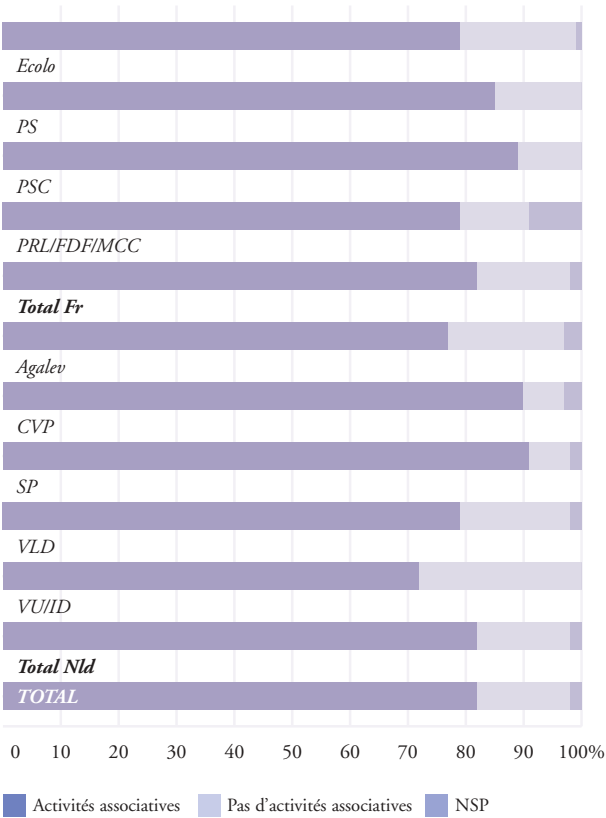
Graphique 10 : comparaison du niveau d'études des candidates avec celui des femmes de la population belge



Le niveau d'études des candidates est clairement supérieur au niveau d'étude moyen des femmes de la population belge.

Implication dans la vie associative

Graphique 11 : activités associatives des candidates par parti politique



82 % des candidates déclarent être actives au sein d'associations tandis que 16 % des candidates affirment le contraire.

Il n'y a pas de différences majeures entre les candidates francophones et néerlandophones.

Les candidates sont proportionnellement plus impliquées dans la vie associative au CVP (90 %), au SP (90 %) et au PSC (89 %) et proportionnellement un peu moins actives à la VU-ID (73 %), au sein des partis libéraux (78 %) et d'Ecolo (79 %).

Au sein des partis traditionnels, l'activité associative des candidates est encore très fortement marquée par les piliers traditionnels (associations de femmes, syndicats, mutuelles, etc.).

Contrairement à l'idée selon laquelle le milieu associatif constitue un vivier au sein duquel les partis puisent des

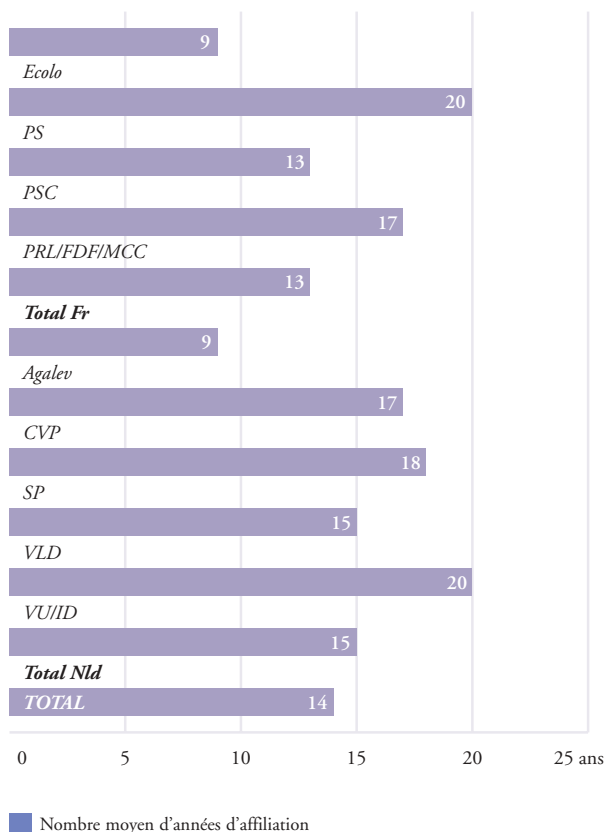
candidates potentielles, les candidates qui se présentent pour la première fois aux élections sont proportionnellement moins actives au sein d'associations que celles qui bénéficient déjà d'une expérience politique (77% de femmes actives au sein d'associations chez les candidates sans expérience politique contre 82% en moyenne). Cette faiblesse relative de la participation à la vie associative est également constatée chez les candidates de moins de 35 ans (taux d'activité associatif de 75%).



Les candidates et leur parti

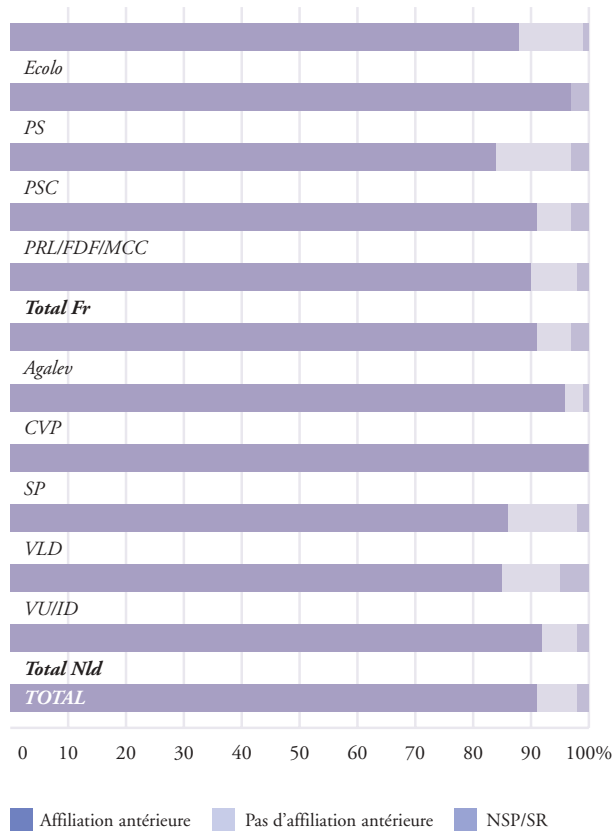
Affiliation au parti

Graphique 1 : moyenne du nombre d'années d'affiliation des candidates à leur parti par parti politique



En moyenne, les candidates sont affiliées à leur parti depuis 14 ans. L'affiliation est la plus ancienne au PS et à la VU-ID (20 ans en moyenne) et la plus récente au sein des partis écologistes (9 ans en moyenne). Si l'on croise ces données avec les données relatives à l'âge des candidates, une corrélation est observée entre l'âge et la durée de l'affiliation au parti pour la VU-ID et dans une moindre mesure pour Agalev mais l'affiliation paraît plus précoce pour les partis socialistes et le CVP.

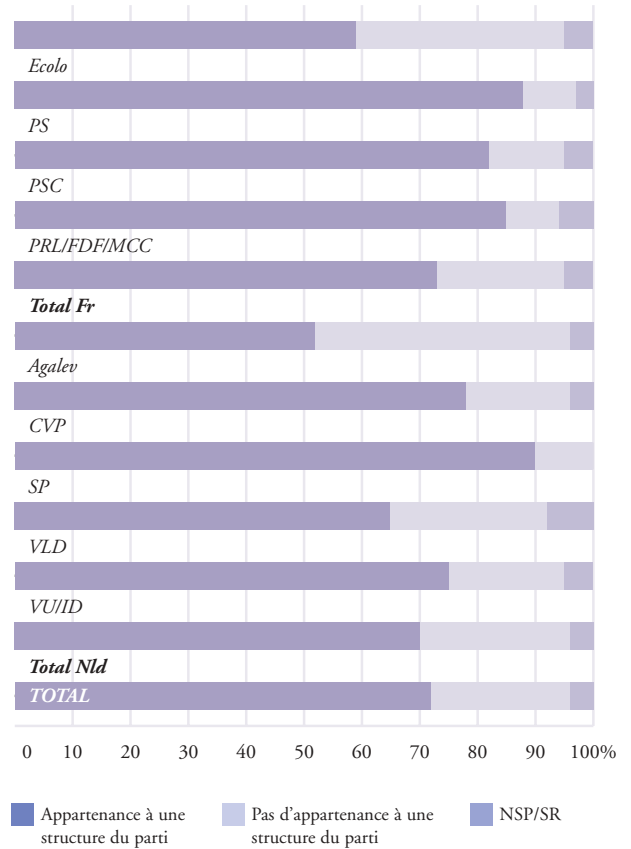
**Graphique 2 : affiliation des candidates à leur parti antérieure à leur candidature aux élections par parti politique**



Pour 91 % des candidates, l'affiliation au parti est antérieure à la candidature aux élections.

Ce pourcentage est sensiblement le même pour les candidates francophones et néerlandophones. L'affiliation antérieure à la candidature aux élections est plus particulièrement la règle pour le SP (100 %), le PS (97 %) et le CVP (96 %) alors qu'elle est légèrement moins importante au PSC (84 %) et à la VU-ID (85 %).

**Graphique 3 : appartenance des candidates à une structure de leur parti par parti politique**

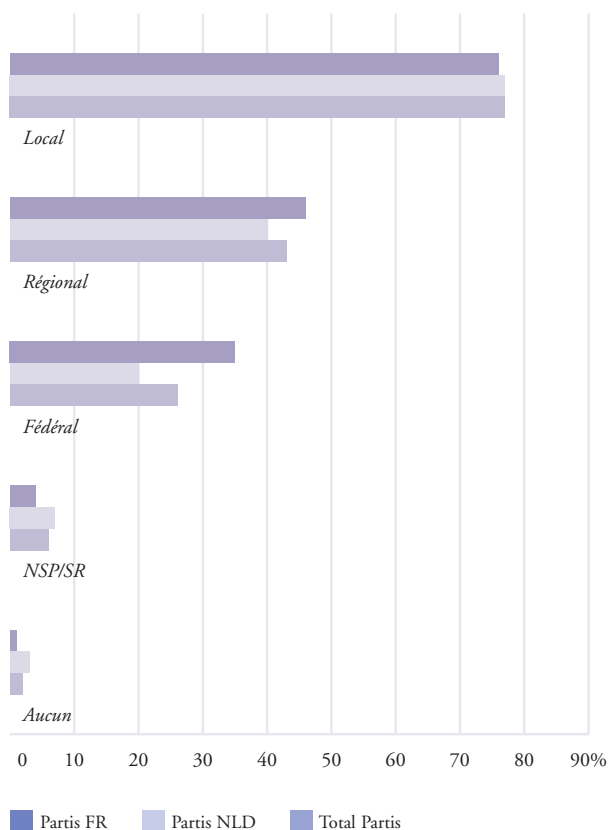


Les candidates dans leur grande majorité (71 %) appartiennent à une structure de leur parti. La proportion de candidates engagées au sein des structures partisanes est sensiblement plus importante pour les partis francophones (74 % contre 70 % pour les partis néerlandophones). L'engagement au sein des structures est plus faible chez les candidates écologistes (60 % pour Ecolo et 52 % pour Agalev) et dans une moindre mesure au VLD (65 %). Il est plus important pour les partis traditionnels francophones (88 % au PS, 85 % à la fédération PRL-FDF-MCC, 82 % au PSC) et au SP (90 %).

Les candidates qui appartiennent à une structure de leur parti présentent plus souvent les caractéristiques suivantes : elles vivent en couple sans avoir d'enfants ; elles sont actives au niveau associatif ; elles n'en sont pas à leur première candidature aux élections ; elles ont un membre de leur famille au sein de leur parti ; elles ont posé

spontanément leur candidature et l'aurait maintenue même si elles avaient été placées en ordre utile et elles considèrent les quotas sur les listes électorales comme un mal obligé.

**Graphique 4 : niveau(x) où se situent les activités politiques des candidates par groupe linguistique**



Seules 2 % des candidates déclarent ne pas s'engager politiquement sur le terrain. L'engagement politique des candidates est très présent au niveau communal où 77 % des candidates sont actives. Les candidates sont également 43 % à s'engager au niveau régional et 26 % au niveau fédéral. Les candidates francophones sont plus souvent actives au niveau régional et surtout fédéral que leurs homologues néerlandophones (respectivement 46 % contre 40 % au niveau régional et 35 % contre 20 % au niveau fédéral).

## Les candidates et leur parti

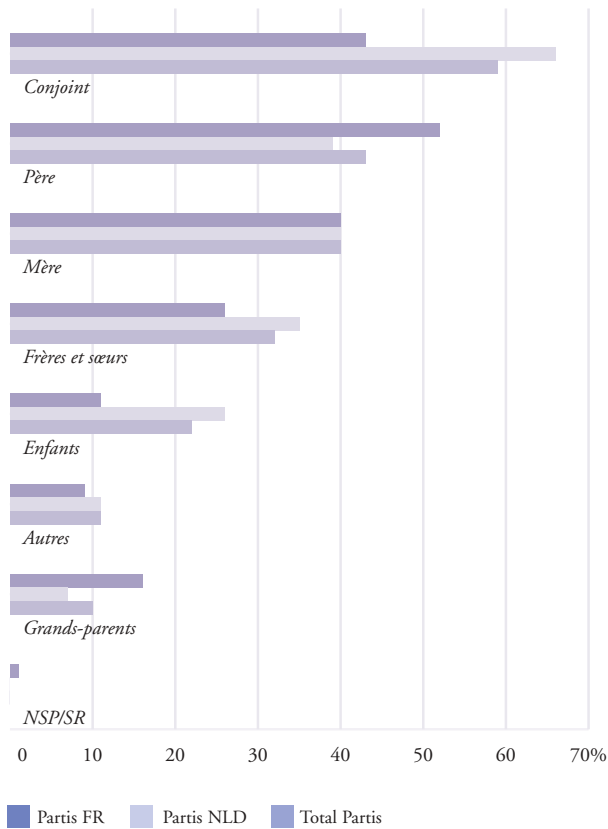
### Relations des membres de la famille avec leur parti

**Graphique 5 : membre(s) de la famille des candidates affilié(s) au même parti par parti politique**



La tradition familiale reste très importante. 66 % des candidates ont un ou plusieurs membres de leur famille affiliés à leur parti. C'est plus particulièrement le cas des candidates les plus jeunes et les plus âgées. Cette tendance est également plus forte au sein des partis néerlandophones où 78 % des candidates sont dans ce cas contre 47 % pour les partis francophones. L'affiliation de membres de la famille atteint 95 % à la VU-ID, 90 % au CVP et au VLD et 88 % au SP. Seul Agalev fait figure d'exception avec 47 % de candidates dont un membre de la famille est affilié au parti mais cela peut s'expliquer en partie par le caractère plus récent du parti. Du côté francophone, la tradition familiale est moins lourde, y compris pour les partis traditionnels. Les candidates du PS, de la fédération PRL-FDF-MCC et du PSC sont respectivement 71 %, 70 % et 63 % à compter des membres de leur famille dans leur parti. Le taux d'affiliation des membres de la famille est le plus faible chez Ecolo où seule une candidate sur cinq déclare avoir un parent affilié au même parti qu'elle.

Graphique 6 : type(s) de membre(s) de la famille des candidates affilié(s) au même parti par parti politique

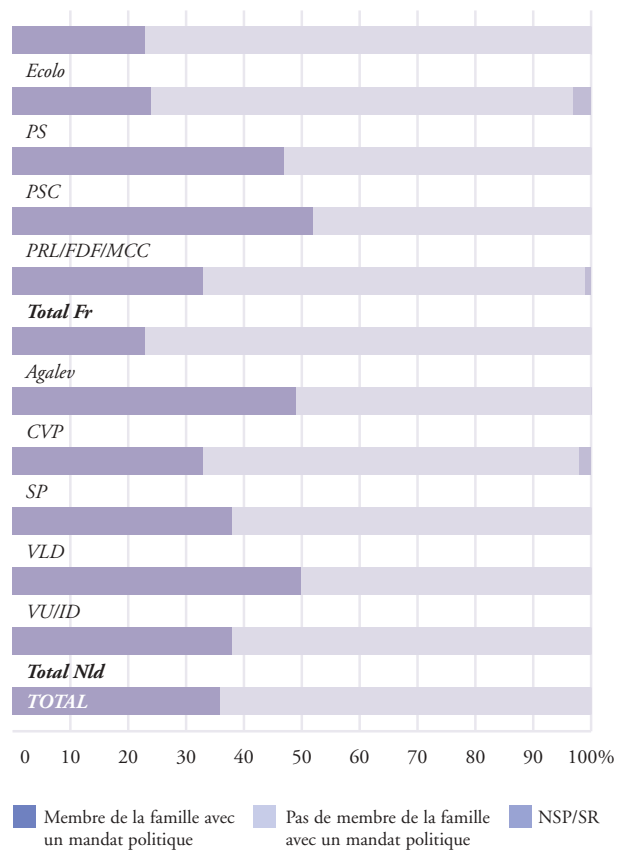


Parmi les membres de la famille des candidates qui sont affiliés au même parti, on trouve en tête le conjoint (cité par 59 % des candidates), le père (43 %) et la mère (40 %). Les frères et sœurs, les enfants et les grands-parents sont également cités mais moins fréquemment.

Des différences existent entre les candidates francophones et néerlandophones. Le conjoint est plus souvent cité chez les néerlandophones tandis que le père est plus présent chez les francophones.



Graphique 7 : membre(s) de la famille des candidates ayant exercé un mandat politique par parti politique



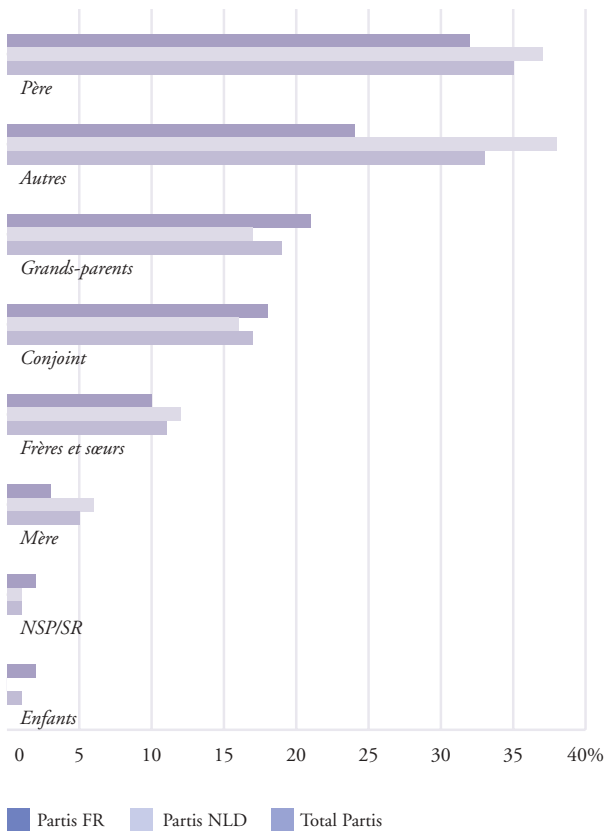
La politique apparaît comme une histoire de famille pour de nombreuses candidates. 36 % d'entre elles sont apparentées à une personne ayant déjà exercé un mandat politique.

C'est le cas de 38 % des candidates néerlandophones et de 33 % des francophones.

Près de la moitié des candidates de la fédération PRL-FDF-MCC (52 %), de la VU-ID (50 %), du CVP (49 %) et du PSC (47 %) compte un membre de leur famille actif en politique. C'est moins le cas pour les écologistes et au PS où seules un quart environ des candidates sont dans ce cas.



**Graphique 8 : type(s) de membre(s) de la famille des candidates ayant exercé un mandat politique par parti politique**



Parmi les candidates dont un membre de la famille a exercé un mandat politique, 35 % sont des filles d'hommes politiques. Elles ne sont que 5 % à être des filles de femmes politiques. Cet écart ne peut s'expliquer par une moindre affiliation politique des mères des candidates puisque leur affiliation à un parti atteint 40 % contre 43 % pour les pères.

Les autres membres de la famille ayant exercé un mandat sont respectivement les grands-parents (19 %), le conjoint (17 %), les frères et sœurs (11 %) et dans une très faible mesure les enfants (1 %).

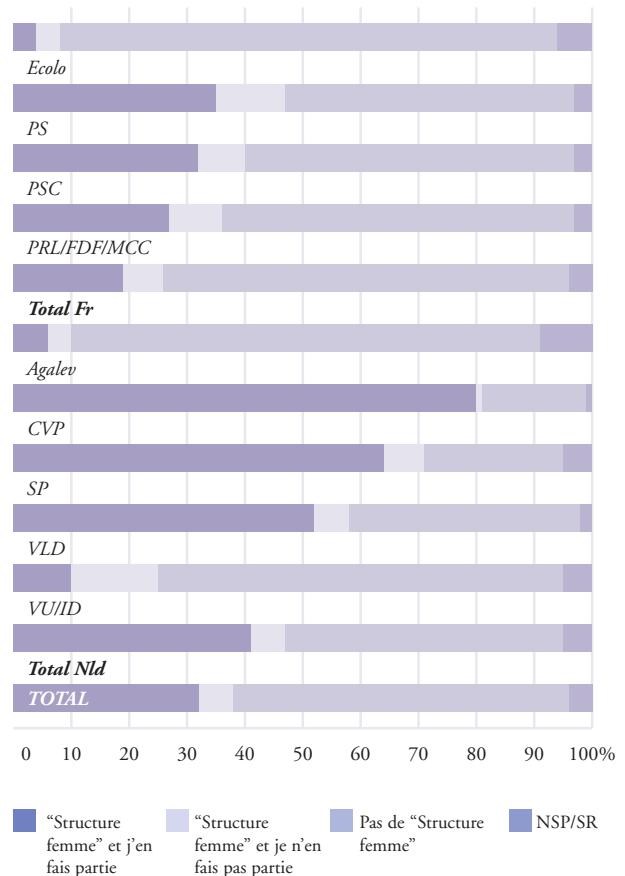
33 % des candidates ont un lien de parenté assez éloigné avec le membre de leur famille qui a exercé un mandat politique. Pour les partis néerlandophones, ce pourcentage est encore plus important (38 % contre 24 % des francophones).

Parmi les membres de la famille des candidates qui ont déjà exercé un mandat politique, 87 % ont exercé un

mandat au niveau communal, 23 % au niveau fédéral, 22 % au niveau provincial, 5 % au niveau régional ou communautaire et 2 % au niveau européen.

### Relations avec la « structure femme » du parti

**Graphique 9 : appartenance des candidates à la « structure femme » de leur parti au niveau local par parti politique**

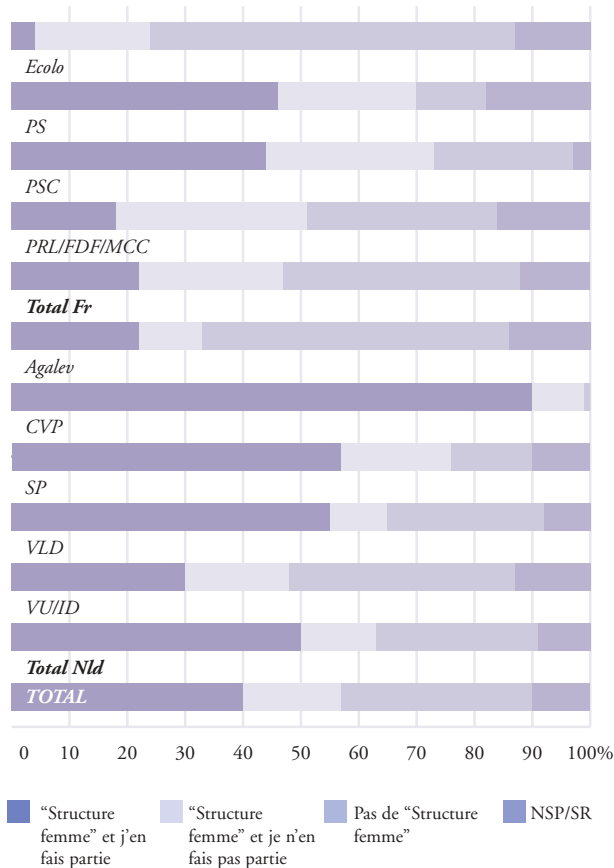


Pour 57 % des candidates, il n'existe pas de « structure femme » de leur parti au niveau local. Cette absence est plus criante chez les candidates francophones qui sont 70 % à déclarer qu'il n'existe pas une telle structure au sein de leur parti. Du côté néerlandophone, seules 48 % des candidates affirment qu'une telle structure n'existe pas. Les candidates écologistes et de la VU-ID sont les plus nombreuses à déclarer ne pas disposer d'un « groupe femme » au niveau local.

Parmi les 38 % de candidates qui connaissent l'existence d'une « structure femme » de leur parti au niveau local, 32 % déclarent en faire partie. L'adhésion des candidates à la « structure femme » lorsqu'elle existe ou lorsqu'elle

est connue par les candidates est donc relativement importante. C'est particulièrement le cas au CVP et au VLD, un peu moins le cas à la VU-ID et à la fédération PRL-FDF-MCC.

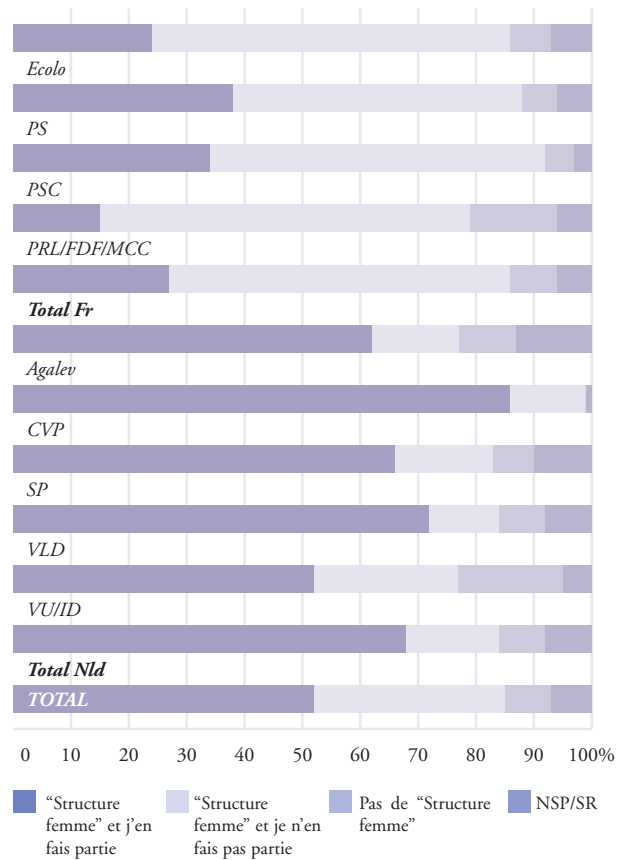
**Graphique 10 : appartenance des candidates à la « structure femme » de leur parti au niveau régional par parti politique**



Seul un tiers des candidates déclare que son parti ne dispose pas d'une « structure femme » au niveau régional. Cette structure existe pour 56 % des candidates et 39 % d'entre elles déclarent en être membre. Une fois encore, les « structures femmes » des partis néerlandophones paraissent plus développées et/ou mieux connues puisque 51 % des candidates néerlandophones sont membres d'une telle structure au niveau régional contre 22 % des candidates francophones. L'adhésion à la « structure femme » est presque la règle au CVP (90 %). Les candidates du SP et du VLD sont également majoritairement membres des « structures femmes » de leurs partis (avec respectivement 57 % et 56 % d'adhésion).

Du côté francophone, 47 % des candidates PS et 45 % des candidates PSC se déclarent membres du « groupe femme » de leur parti au niveau régional. Les candidates francophones des partis traditionnels (libérales, socialistes et sociales chrétiennes) et celles du CVP sont plus nombreuses à adhérer à la « structure femme » dans leur région qu'au niveau fédéral.

**Graphique 11 : appartenance des candidates à la « structure femme » de leur parti au niveau fédéral par parti politique**



7 % des candidates ne se prononcent pas sur l'existence d'une « structure femme » de leur parti au niveau fédéral et 8 % estiment qu'une telle structure n'existe pas. Cette méconnaissance des « structures femmes » du parti est plus prononcée au sein de la fédération PRL-FDF-MCC, de la VU-ID et d'Agalev.

52 % des candidates sont membres des « structures femmes » de leur parti. C'est le cas de 69 % des néerlandophones et de 27 % des francophones. Le taux d'adhésion varie de 85 % au CVP à 15 % pour la fédération PRL-FDF-MCC.

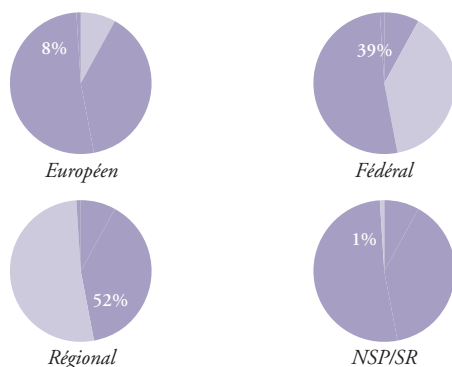
L'adhésion à la « structure femme » du parti aux différents niveaux est plus souvent le fait des candidates plus âgées (à l'exception toutefois des sections locales), de celles qui bénéficient déjà d'une expérience politique et de celles qui vivent en couple (et plus particulièrement de celles qui vivent en couple sans avoir d'enfant).



## Les candidates et leur candidature

### Niveau de pouvoir des candidatures

*Graphique 1 : niveau de pouvoir des candidatures féminines*



Plus de la moitié des candidates (52 %) ayant répondu à l'enquête se sont présentées sur des listes régionales. Elles sont 39 % à avoir posé leur candidature au niveau fédéral et 8 % d'entre elles étaient candidates au niveau européen. Il n'y a pas de différences marquantes entre les partis francophones et néerlandophones ; les candidates francophones étant toutefois proportionnellement moins nombreuses à se présenter à la Chambre.

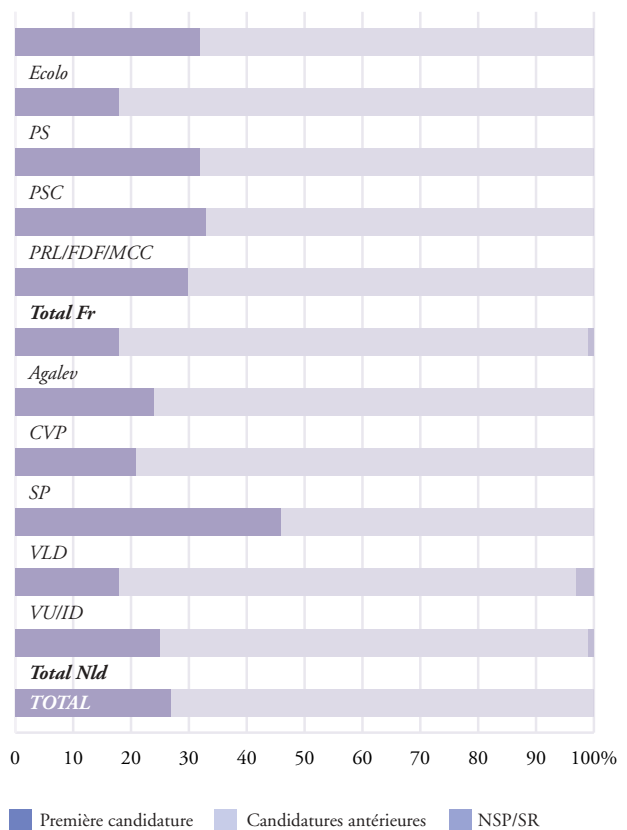
Les candidates sans expérience politique ont été proportionnellement plus nombreuses à se présenter sur les

## Les candidates et leur candidature

listes du parlement européen tandis que les listes du Sénat accueillait plutôt les candidates les plus expérimentées. Le niveau régional, quant à lui, comptait le plus de candidates ayant déjà fait une première expérience en politique.

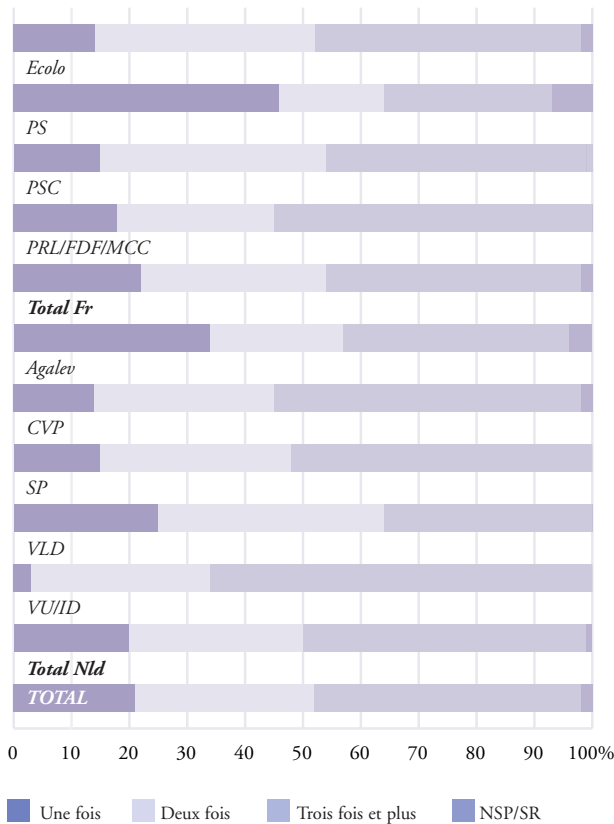
### Candidatures antérieures

*Graphique 2 : candidates qui se présentaient pour la première fois par parti politique*



27 % des candidates posaient pour la première fois leur candidature à une élection. Les nouvelles venues sont légèrement plus nombreuses du côté francophone (30 % contre 25 % pour les partis néerlandophones). Le VLD est sans conteste le parti qui compte le plus grand nombre de nouvelles candidates puisque 46 % des candidates de ce parti se présentaient pour la première fois. Chez Ecolo, au PSC et au sein de la fédération PRL-FDF-MCC, près d'une candidate sur trois est une nouvelle venue. Les nouvelles candidates sont proportionnellement moins nombreuses chez Agalev, à la VU-ID et au PS où elles représentent 18 % des candidates.

Graphique 3 : nombre d'expériences antérieures des candidates par parti politique



Parmi les candidates qui s'étaient déjà présentées aux élections avant 1999, 46 % s'étaient déjà portées candidates à au moins 3 reprises. 31 % avaient déjà été candidates à deux reprises tandis que 21 % avaient déjà fait l'expérience d'une première candidature. Les candidates néerlandophones ont proportionnellement plus d'expérience que les candidates francophones. Plus de la moitié des candidates de la VU-ID (66 %), de la fédération PRL-FDF-MCC (55 %), du SP (53 %) et du VLD (52 %) s'étaient déjà présentées à trois reprises au moins. Au PS, par contre et dans une moindre mesure chez Agalev, l'expérience politique des candidates est plus récente puisqu'elles sont respectivement 46 % et 34 % à n'avoir été candidate qu'une seule fois avant les élections de 1999.

Graphique 4 : niveau(x) de scrutin des candidatures antérieures par groupe linguistique



79 % des candidates qui s'étaient présentées lors d'élections antérieures avaient brigué un mandat au niveau communal. Elles sont également 35 % à avoir été candidates pour les élections législatives (Chambre et Sénat) et 30 % d'entre elles se sont déjà présentées aux niveaux provincial et régional.

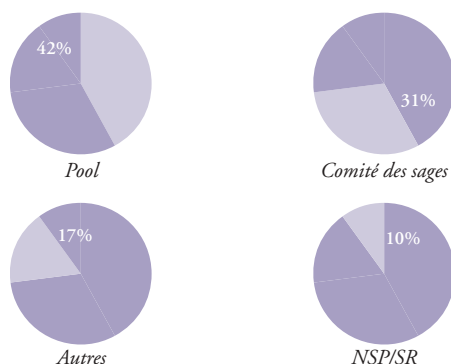
Les candidates francophones sont proportionnellement plus présentes sur les terrains communal et régional tandis que les candidates néerlandophones sont proportionnellement plus nombreuses au niveau provincial.





## Constitution des listes électorales

**Graphique 5 : manière dont les listes électorales ont été constituées**

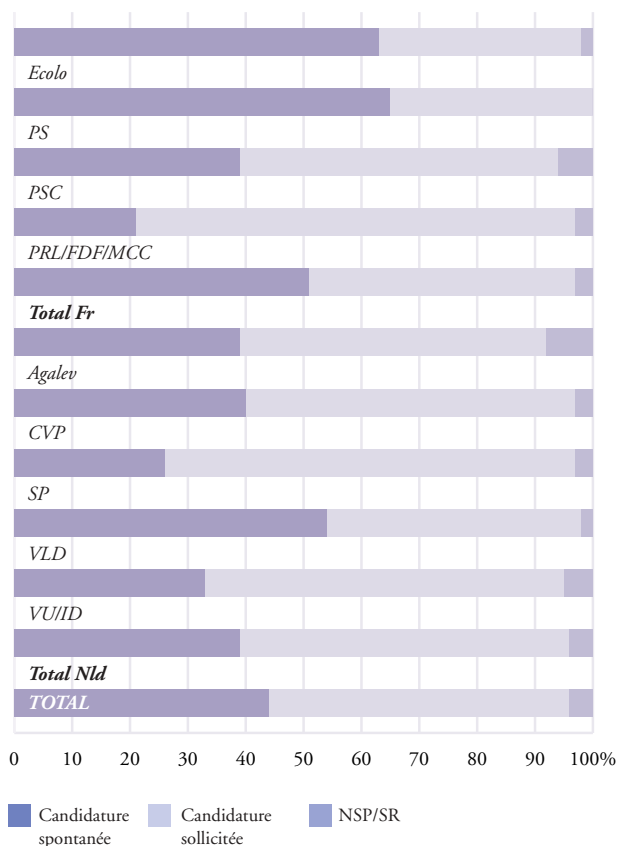


Les listes électorales sur lesquelles les candidates se sont présentées ont principalement été constituées par un pool (42 %) ou par un comité des sages (31 %). Pour 17 % des candidates, les listes ont été confectionnées via d'autres méthodes tandis que 10 % des candidates ne se prononcent pas sur la question.

La méthode du comité des sages est légèrement plus utilisée dans les partis francophones (36 % contre 28 % pour les partis néerlandophones). Le pool semble être la règle au sein des formations écologistes et dans une moindre mesure au CVP et à la VU-ID tandis que la majorité des listes de la fédération PRL-FDF-MCC, du PS, du PSC et du SP sont formées par un comité des sages.

## Les candidates et leur candidature

**Graphique 6 : spontanéité de la candidature par parti politique**



44 % des candidates ont posé spontanément leur candidature alors que dans 52 % des cas, les candidates ont été sollicitées. Les candidatures spontanées sont proportionnellement plus nombreuses chez les candidates confirmées (qui se sont déjà présentées à au moins trois élections) et chez celles qui sont âgées entre 35 et 54 ans, tandis qu'elles sont moins nombreuses chez les candidates de plus de 55 ans.

Les candidatures spontanées sont proportionnellement plus nombreuses au sein des partis francophones (51 % contre 39 % pour les partis néerlandophones) tandis que les candidates ont plus souvent été sollicitées du côté néerlandophone (56 % contre 46 % pour les candidates francophones). Les candidatures spontanées sont plus fréquentes au sein du PS (65 %), d'Ecolo (63 %) et du VLD (54 %) et moins fréquentes à la fédération PRL-FDF-MCC (21 %) et au SP (26 %).

Dans 52 % des cas, c'est le Bureau du parti qui a proposé des candidates. C'est particulièrement le cas à la fédé-

ration PRL-FDF-MCC (68 %), chez Ecolo (63 %), au SP (59 %) et au CVP (59 %). Les "groupes femmes" des partis sont intervenus dans 7 % des cas avec des différences selon les partis. Ainsi, au PSC, 20 % des candidates ont été sollicitées via le "groupe femme" tandis que ces groupes ne sont pas intervenus à la fédération PRL-FDF-MCC ou à la VU-ID.

#### Place sur les listes électorales <sup>4</sup>

49 % des candidates occupent des places effectives tandis que 29 % d'entre elles sont placées en suppléance et que 23 % ne répondent pas à la question. La suppléance est plus souvent confiée aux candidates bénéficiant de peu d'expérience politique (respectivement 35% des suppléances pour les candidates sans expérience et 37% pour celles avec une seule expérience contre 29% en moyenne). Les candidates effectives sont proportionnellement un peu plus nombreuses sur les listes PSC (63 %) et Ecolo (51 %) et moins nombreuses à la fédération PRL-FDF-MCC (42 %) et chez Agalev (44 %).

21 % des candidates déclarent avoir été placées en ordre utile<sup>5</sup> tandis que 77 % d'entre elles estiment ne pas avoir figuré sur les listes en ordre utile. Les candidates francophones affirment plus souvent avoir été placées en ordre utile que les candidates néerlandophones (25 % contre 18 %). Au sein des partis, les candidates estimant avoir obtenu une place en ordre utile se trouvent plus fréquemment chez Ecolo (30 % des candidates) et au CVP (27 %), tandis qu'elles sont plus rares au sein du SP (5 %) et dans une moindre mesure d'Agalev (15 %) et de la VU-ID (15 %).

15 % des candidates affirment avoir occupé une place de combat<sup>6</sup> contre 78 % qui déclarent le contraire et 7 % qui ne se prononcent pas. Les candidates néerlandophones occupent plus rarement une place de combat (12 % contre 20 % pour les francophones). Les places de combat occu-

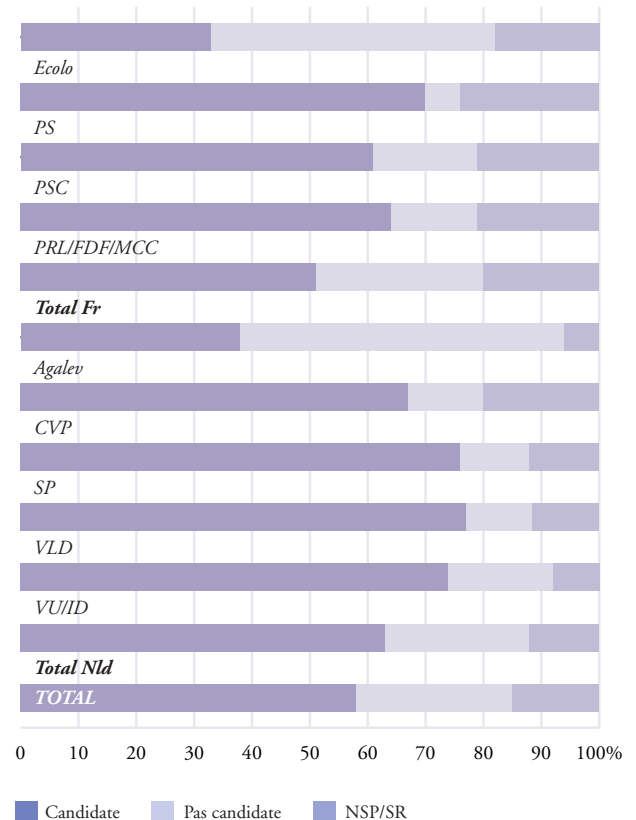
<sup>4</sup>Les résultats de cette section de l'enquête sont à prendre avec précaution. En effet, les notions d'ordre utile et de place de combat n'ayant pas été définies dans le questionnaire, certaines candidates ont estimé que les places sur les listes étaient toutes des places de combat ce qui, vu la définition stricto sensu communément adoptée, fausse les résultats de l'enquête.

<sup>5</sup>On entend par ordre utile, l'ensemble des places susceptibles d'être remportées par le parti lors de l'élection. Ces places comprennent les places du sommet de la liste électorale qui correspondent au nombre de sièges gagnés par le parti lors de l'élection précédente et éventuellement la place de combat (voir définition infra).

<sup>6</sup>La place de combat d'une liste est la place qui suit directement la dernière place sur la liste que le parti avait remportée lors de l'élection précédente. Si le parti s'attend à subir des pertes en sièges, la place de combat peut s'apparenter à la dernière place sur la liste que le parti a remportée lors d'une précédente élection.

pées par des candidates sont plus fréquentes à la fédération PRL-FDF-MCC (27 % des candidates) et au PSC (24 %) et moins fréquentes chez Agalev (8 %) et au CVP (10 %).

**Graphique 7 : candidates qui auraient accepté de se présenter sur les listes électorales si elles avaient été placées en ordre utile**



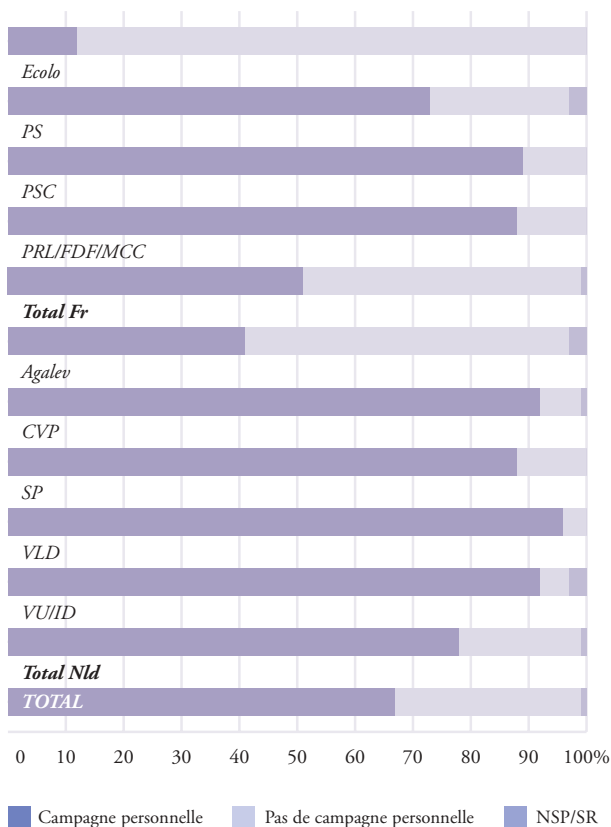
58 % des candidates affirment qu'elles auraient posé leur candidature aux élections même si elles avaient été placées en ordre utile, c'est-à-dire si elles avaient été susceptibles d'être élues. La proportion de candidates néerlandophones acceptant d'occuper une place en ordre utile atteint 63 % contre 51 % pour les candidates francophones. Les candidates du VLD (77 %), du SP (76 %), de la VU-ID (75 %) et du PS (71 %) sont proportionnellement les plus nombreuses à accepter une place en ordre utile.

27 % des candidates estiment toutefois qu'elles n'auraient pas accepté de se présenter aux élections si elles avaient été placées en ordre utile. C'est particulièrement le cas des candidates de plus de 55 ans ainsi que des candidates d'Agalev (56 %) et d'Ecolo (49 %).

## Les candidates et leur campagne électorale

### Campagne électorale personnelle

Graphique 1 : candidates ayant mené une campagne électorale personnelle par parti politique

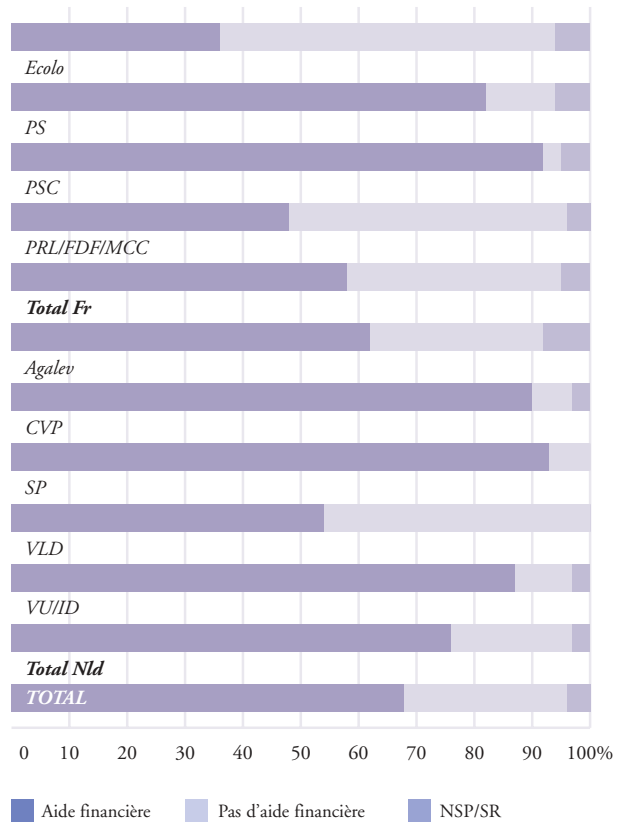


67 % des candidates ont mené une campagne électorale personnelle. Elles sont 78 % à avoir mené une campagne de ce type dans les partis néerlandophones contre 51 % pour les partis francophones. La campagne personnelle est presque la règle dans les partis traditionnels ; le pourcentage de candidates affirmant avoir mené une campagne personnelle variant entre 88 % et 96 % selon les partis. Seule exception, le PS où le taux de candidates ayant fait campagne atteint 74 %. Du côté des partis écologistes et particulièrement chez Ecolo, la campagne personnelle ne fait pas partie de la culture politique, comme en témoigne le faible pourcentage de candidates déclarant avoir mené une campagne personnelle (respectivement 41 % pour Agalev et 12 % pour Ecolo) et surtout les nombreuses réactions des candidates affirmant que les campagnes personnelles sont interdites dans leur parti.

## Les candidates et leur campagne électorale

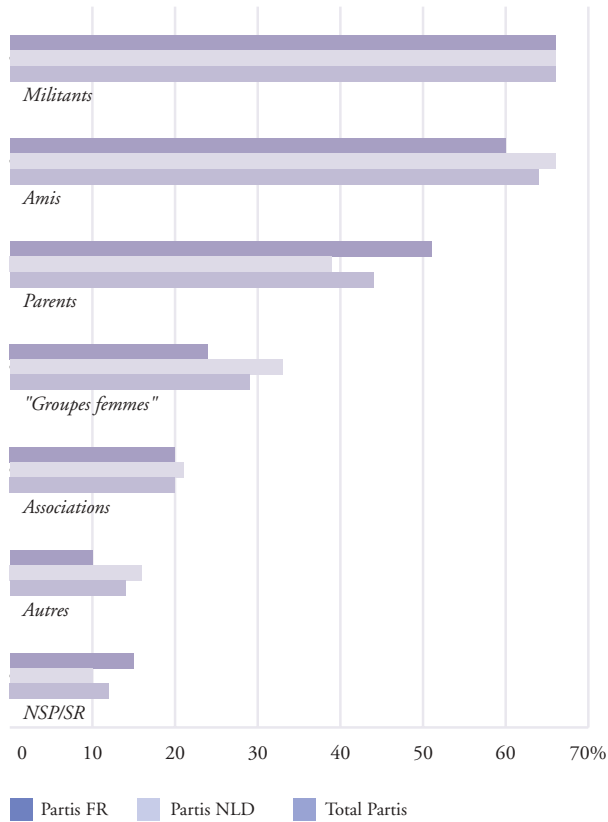
### Soutiens dans la campagne électorale

Graphique 2 : candidates ayant bénéficié d'une aide financière de leur parti pour la campagne électorale par parti politique



68 % des candidates ont bénéficié d'une aide financière de leur parti dans le cadre de la campagne électorale. C'est plus souvent le cas chez les candidates qui s'étaient déjà présentées à au moins trois reprises aux élections et moins souvent le cas pour celles qui n'avaient pas encore d'expérience. Les candidates néerlandophones ont été proportionnellement plus nombreuses à être soutenues financièrement que les candidates francophones (75 % contre 58 %). Les candidates ayant bénéficié d'une aide financière sont surtout issues des rangs du SP (93 % des candidates), du PSC (92 %) et du CVP (90 %). Ecolo, la fédération PRL-FDF-MCC et le VLD ont par contre moins tendance à délier les cordons de la bourse en vue de soutenir les candidates (36 %, 48 % et 54 % des candidates y ont respectivement bénéficié d'une aide).

**Graphique 3 : type(s) de soutien(s) dont les candidates ont bénéficié(s) au cours de la campagne électorale par groupe linguistique**



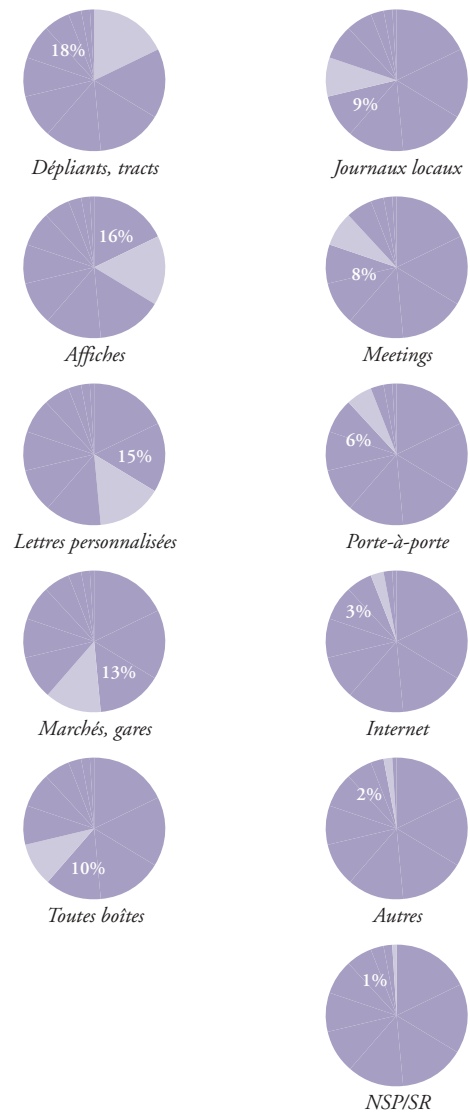
Pour mener leur campagne électorale, les candidates ont principalement bénéficié du soutien des militants de leur parti (c'est le cas de 66 % des candidates) et de leurs amis (64 %). Les parents, les « groupes femmes » et les associations ont également apporté leur soutien à respectivement 44 %, 29 % et 20 % des candidates.

Les candidates néerlandophones ont proportionnellement plus bénéficié du soutien de leurs amis ou des « groupes femmes » de leur parti (66 % et 33 %) que les francophones qui ont plus compté sur leurs parents (51 %).

Au niveau des partis, les candidates du CVP ont clairement bénéficié du soutien le plus diversifié tandis que celles de la VU-ID semblent avoir bénéficié d'un soutien plus faible. 85 % des candidates du CVP et 74 % des candidates du PS ont pu compter sur le soutien des militants de leur parti pour les appuyer dans leur campagne. Les candidates libérales ont quant à elles plutôt pu compter sur leurs amis. L'aide apportée par les « groupes femmes » des partis est relativement importante pour le

SP (60 %) et le CVP (58 %) et dans une moindre mesure pour le PS (41 %) tandis qu'elle est pratiquement absente à Agalev (6 %) et à la VU-ID (5 %).

**Graphique 4 : moyens de campagne utilisés par les candidates au cours de la campagne électorale par parti politique**



Les moyens de campagne privilégiés des candidates sont classiques : dépliants ou tracts, affiches, lettres personnalisées. Viennent en second lieu, les moyens privilégiant le contact direct : rencontres dans les gares, sur les marchés, meetings, porte-à-porte. Enfin, l'usage des nouvelles technologies comme moyen de campagne ne semble pas encore entré dans les mœurs des candidates en campagne.



Au niveau des partis politiques, les candidates libérales privilégient les moyens de campagne personnalisés comme les lettres ou les rencontres sur les marchés. Les socialistes misent davantage sur les affiches, les meetings ou le porte-à-porte (essentiellement pour les candidates SP). Les candidates écologistes et sociales chrétiennes, quant à elles, ne semblent pas privilégier un matériel de campagne particulier mais alors que les candidates sociales chrétiennes multiplient les moyens de faire campagne, les moyens mobilisés par les candidates écologistes sont moins importants.

### Thèmes de campagne électorale

#### Thèmes principaux de la campagne électorale des candidates

Les candidates ont dû déterminer, à partir d'une liste préétablie de 22 thèmes, les trois thèmes principaux qu'elles ont mis en avant au cours de leur campagne électorale.

Pour l'ensemble des candidates, la liste des 10 priorités est la suivante :

- 1/ Emploi (thème cité par 38 % des candidates, principalement du côté francophone et surtout au SP et au PS) ;
- 2/ Egalité des chances hommes/femmes (thème cité par 36 % des candidates, plus du côté néerlandophone et surtout au SP et au PS) ;
- 3/ Santé (thème cité par 30 % des candidates, surtout du côté néerlandophone et plus particulièrement chez Agalev et au PS) ;
- 4/ Enseignement (thème cité par 26 % des candidates, plus du côté francophone et surtout au PSC et au SP) ;
- 5/ Sécurité sociale (thème cité par 26 % des candidates, surtout du côté francophone et plus au SP et au PS) ;
- 6/ Europe (thème cité par 22 % des candidates, principalement du côté néerlandophone et surtout chez Agalev et à la VU-ID) ;
- 7/ Environnement (thème cité par 21 % des candidates, surtout du côté francophone et plus à Ecolo et au PSC) ;
- 8/ Sécurité (thème cité par 18 % des candidates, surtout du côté néerlandophone et plus particulièrement au SP et au VLD) ;
- 9/ Ethique (thème cité par 14 % des candidates, surtout du côté francophone et plus particulièrement à la fédération PRL-FDF-MCC et au PS) ;

10/ Enfance (thème cité par 10 % des candidates, principalement du côté francophone et plus particulièrement au PSC et au PS).

Parmi les thèmes peu ou pas cités par les candidates, on trouve la défense, les relations internationales, les services publics, les problèmes communautaires, la fiscalité et l'urbanisme.

Des différences sont observées dans les thèmes mis en avant par les candidates des différentes générations. Ainsi, les candidates de moins de 35 ans ont proportionnellement plus souvent mis en avant les thèmes de l'emploi, de l'enseignement ou de l'enfance. Celles âgées entre 35 et 55 ans ont plus souvent mis l'accent sur l'égalité des chances entre hommes et femmes et l'éthique tandis que celles de plus de 55 ans ont manifesté plus d'intérêt pour la question des pensions.

Le fait que le thème de l'égalité des chances entre hommes et femmes soit considéré par les candidates comme un thème central de leur campagne électorale, juste après l'emploi et juste avant la santé (et cela en pleine crise de la dioxine) est une véritable surprise. On peut toutefois s'interroger sur l'influence du contexte du questionnaire sur la réponse à cette question.

#### Thèmes secondaires de la campagne électorale des candidates

31 % des candidates n'ont pas mis en avant des thèmes secondaires de campagne. Pour les candidates qui ont répondu à la question, on peut établir un classement des cinq thèmes secondaires privilégiés :

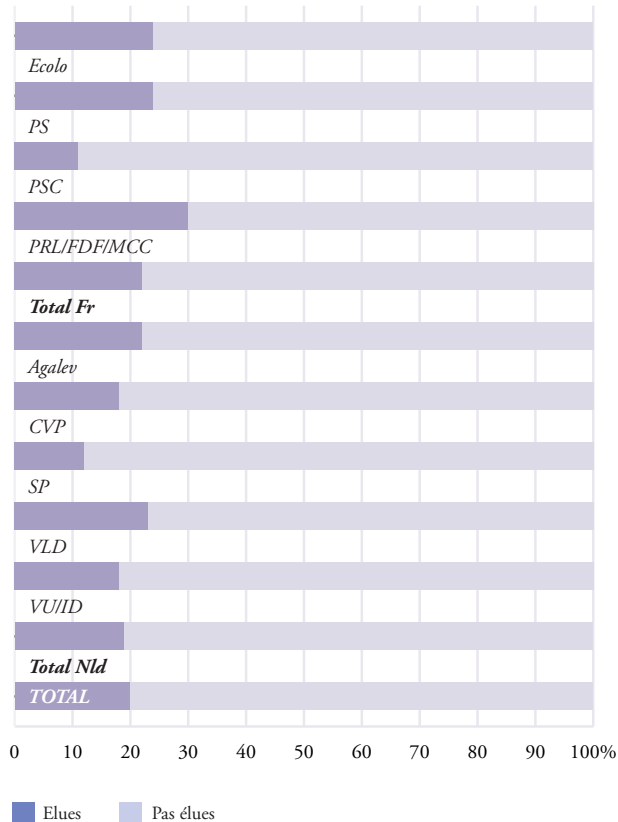
- 1/ Enseignement (thème cité par 15 % des candidates) ;
- 2/ Emploi (thème cité par 15 % des candidates) ;
- 3/ Environnement (thème cité par 14 % des candidates) ;
- 4/ Egalité des chances hommes/femmes (thème cité par 14 % des candidates) ;
- 5/ Sécurité sociale (thème cité par 13 % des candidates).

Parmi les thèmes secondaires oubliés des candidates, la défense, l'urbanisme, les relations internationales, les problèmes communautaires et les services publics apparaissent à nouveau.

## Les candidates et leur score électoral

### Election

Graphique 1 : candidates élues par parti politique



20 % des candidates affirment avoir été élues à l'issue des élections. Un certain nombre d'entre elles précisent toutefois qu'elles ont été élues en tant que suppléantes et qu'elles siègeront au cas où un élu se désiste au cours de la législature.

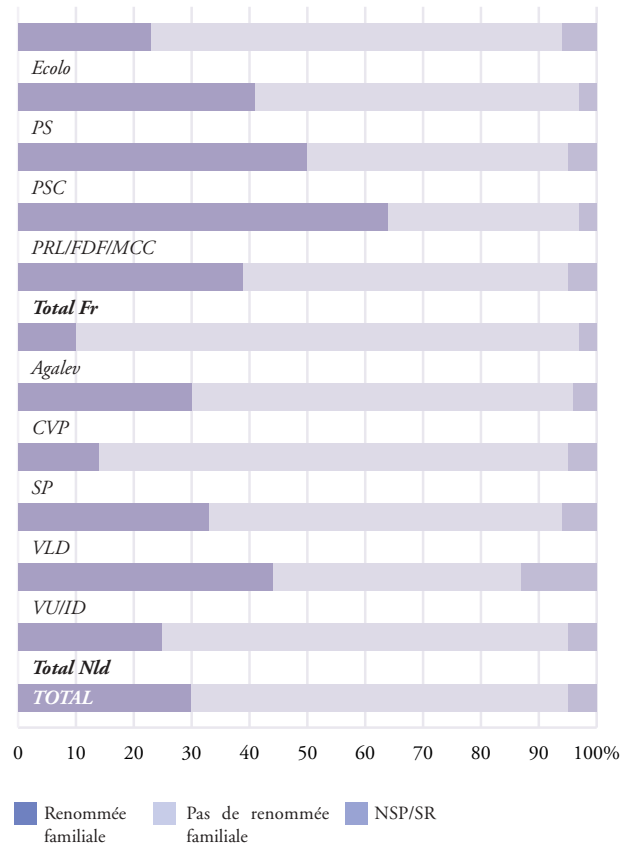
La probabilité d'être élue augmente avec le nombre de candidatures. Plus les candidates ont de l'expérience politique, plus elles ont de chances d'être élues.

Du côté francophone, on compte 22 % d'élues tandis qu'elles sont 19 % du côté néerlandophones.

Les élues se trouvent essentiellement chez les libéraux (30 % à la fédération PRL-FDF-MCC et 23 % au VLD), chez les écologistes (24 % chez Ecolo et 22 % à Agalev) et au PS (24 %). Elles sont moins nombreuses au PSC (11 %) et au SP (12 %).

### Renommée familiale

Graphique 2 : candidates estimant avoir bénéficié de la renommée familiale par parti politique

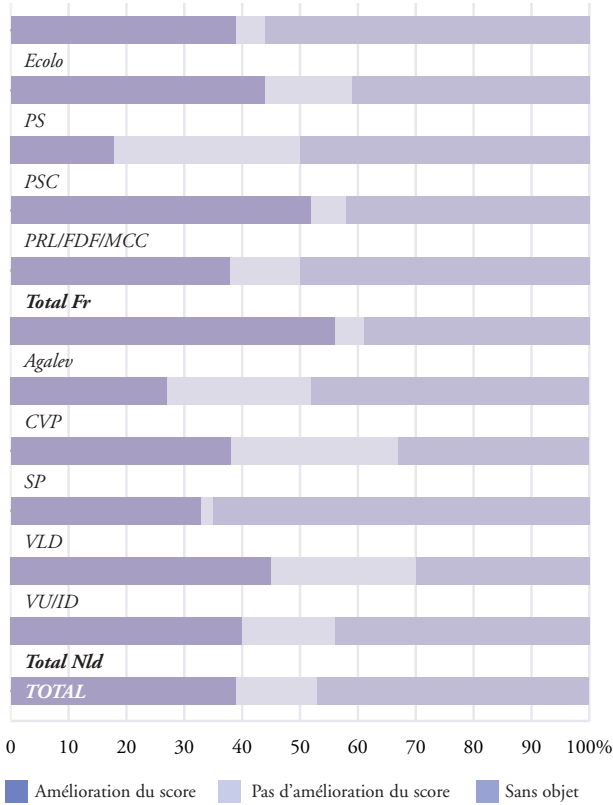


30 % des candidates estiment avoir bénéficié de la renommée de leur famille lors de l'élection. C'est particulièrement le cas pour celles dont un membre de la famille a exercé un mandat politique. 65 % des candidates estiment que cela n'a pas été le cas tandis que 5 % ne se prononcent pas.

Les candidates francophones sont plus nombreuses que les candidates néerlandophones à attribuer leurs résultats électoraux à la notoriété de leur famille (39 % contre 25 %). La renommée familiale est mise en avant par 64 % des candidates de la fédération PRL-FDF-MCC, par 50 % des candidates du PSC et par 45 % des candidates de la VU-ID. Les candidates pour lesquelles la renommée familiale n'a que peu compté sont issues des rangs écologistes (10 % à Agalev et 23 % à Ecolo) et du PS (14 %).

Amélioration du score électoral des candidates

Graphique 3 : candidates ayant amélioré leur score électoral par parti politique



Parmi les 53 % de candidates pour lesquelles cette question avait un sens<sup>7</sup>, 39 % affirment avoir amélioré leur score électoral tandis que 14 % déclarent avoir réalisé un moins bon score personnel en termes de voix de préférence que lors d'une élection antérieure.

40 % des candidates néerlandophones ont amélioré leur score contre 38 % des candidates francophones. Toutefois, les candidates néerlandophones sont également plus nombreuses à déclarer avoir réalisé un moins bon score électoral que précédemment (16 % des candidates néerlandophones sont dans ce cas contre 12 % de candidates francophones). Les candidates francophones bénéficient sans conteste de moins d'expérience que les candidates néerlandophones puisqu'elles sont 50 % à ne pas s'être déjà portées candidates dans la même circonscription électorale lors d'une élection précédente (contre 44 % des néerlandophones).

Au niveau des partis, les candidates les plus nombreuses à avoir amélioré leur score sont issues d'Agalev (56 %) et

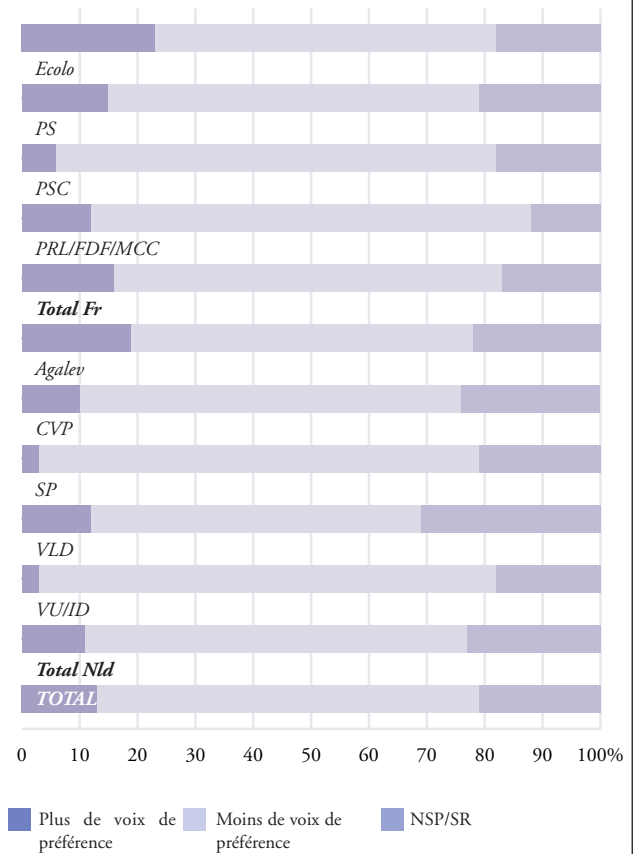
<sup>7</sup> C'est-à-dire pour les candidates qui s'étaient déjà présentées dans la même circonscription électorale lors d'un scrutin antérieur.

de la fédération PRL-FDF-MCC (52 %). Les partis sociaux chrétiens comptent par contre le moins de candidates qui ont amélioré leur score (respectivement 18 % pour le PSC et 27 % pour le CVP).

Les candidates des partis qui ont subi des revers électoraux ont moins souvent amélioré leur score que les candidates des partis qui ont globalement progressé.

Influence de l'effet dévolutif du vote en case de tête sur l'élection

Graphique 4 : candidates ayant obtenu plus de voix de préférence qu'un candidat élu grâce à l'effet dévolutif du vote en case de tête par parti politique



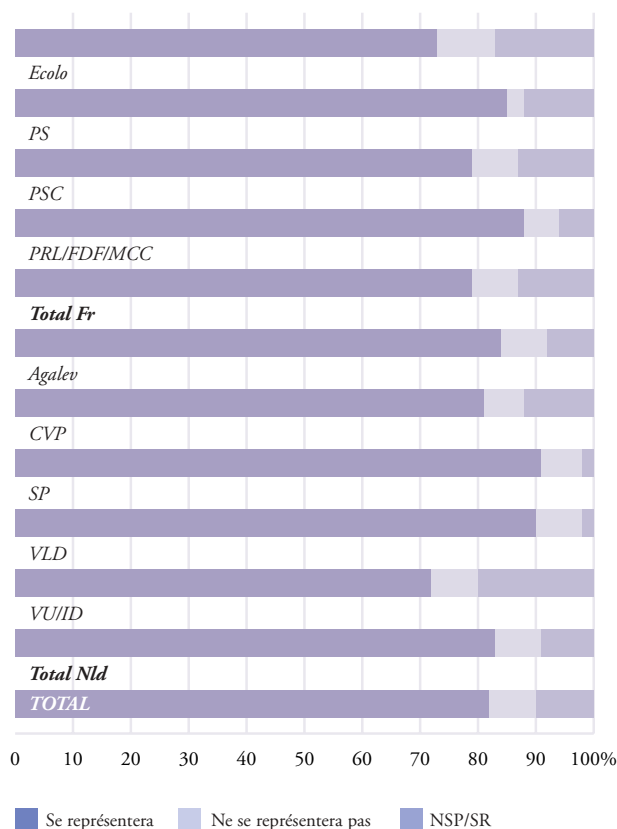
13 % des candidates affirment avoir obtenu plus de voix de préférence qu'un candidat élu grâce au principe de l'effet dévolutif du vote en case de tête<sup>8</sup>. 66 % des candidates estiment que cela n'a pas été le cas, alors que 21 % des candidates ne se prononcent pas.

<sup>8</sup> Il faut toutefois relativiser ces chiffres car il n'a pas été possible d'établir si les candidates qui ont réalisé un meilleur score qu'un candidat élu grâce à l'effet dévolutif du vote en case de tête étaient placées avant ou après ce candidat et si elles ont ou non été élues.

Les candidates francophones sont plus nombreuses que les néerlandophones à affirmer avoir réalisé un meilleur score électoral personnel qu'un élu (16 % contre 11 %). Au niveau des partis, les candidates ayant obtenu plus de voix de préférence qu'un élu se trouvent plutôt sur les listes écologistes (23 % des candidates pour Ecolo et 19 % pour Agalev). Les candidates du SP, de la VU-ID et du PSC sont par contre moins souvent dans ce cas (2 % des candidates au SP, 3 % à la VU-ID et 5 % au PSC).

### Candidatures futures

Graphique 5 : pourcentage de candidates ayant l'intention de se représenter lors de prochaines élections



82 % des candidates affirment avoir l'intention de poser à nouveau leur candidature lors de prochaines élections. Elles sont 7 % à refuser de se représenter tandis que 10 % ne se prononcent pas sur ce que pourrait leur réserver l'avenir. Les candidates les plus âgées ainsi que les candidates vivant sans partenaire avec des enfants ont moins souvent l'intention que les autres de se représenter tandis que les candidates les plus jeunes sont les plus indécises quant à leur avenir politique. Les candidates néerlandophones envisagent plus facile-

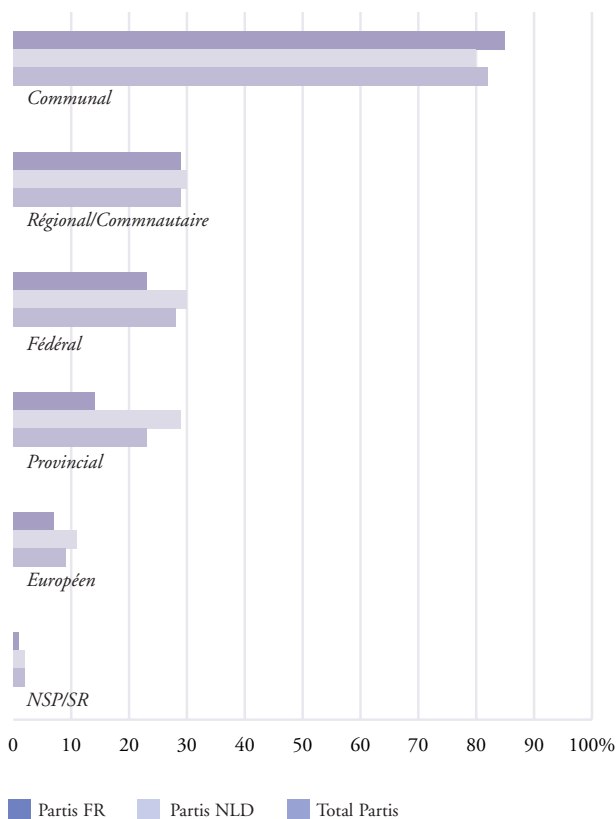
ment une prochaine candidature que les candidates francophones (84 % contre 79 %).

Les candidates les plus déterminées à poser à nouveau leur candidature sont issues du SP (90 %), du VLD (90 %) et de la fédération PRL-FDF-MCC (88 %).

A l'opposé, 8 % des candidates de la VU-ID, du VLD, d'Agalev et du PSC et 10 % des candidates d'Ecolo estiment qu'elles ne se représenteront plus.

Les candidates de la VU-ID et d'Ecolo sont également proportionnellement plus nombreuses que la moyenne à refuser de se prononcer sur la question de leur candidature ultérieure (20 % d'abstention à la VU-ID et 17 % chez Ecolo).

Graphique 6 : niveau(x) de pouvoir au(x)quel(s) les candidates ont l'intention de se représenter par groupe linguistique



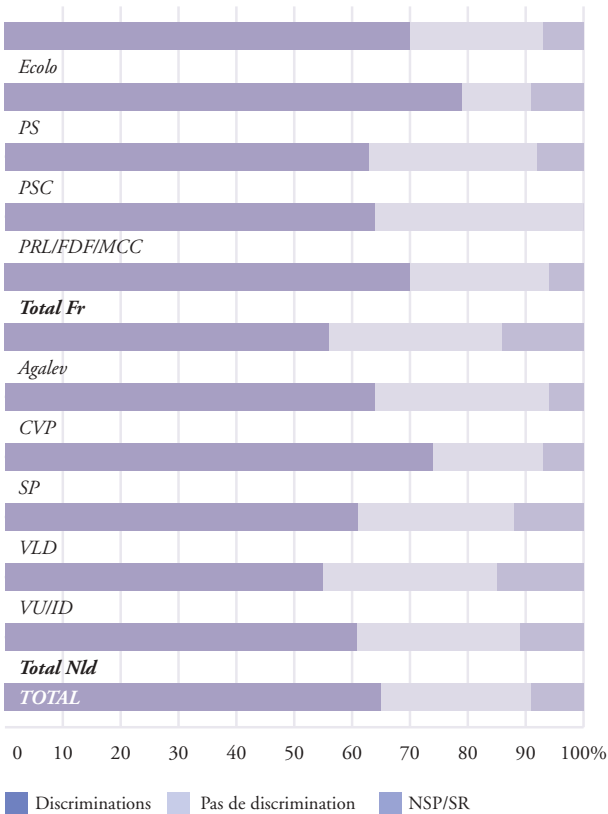
Parmi les candidates qui souhaitent se présenter à nouveau aux élections, 82 % se porteraient volontiers candidates au niveau communal. 29 % des candidates choisiraient également le niveau régional, 28 % le niveau fédéral, 23 % le niveau provincial et 9 % seulement le niveau européen.

Les candidates francophones plébiscitent surtout le niveau communal tandis que les candidates néerlandophones sont proportionnellement plus nombreuses à envisager une candidature aux niveaux fédéral, provincial ou européen.

## Les candidates et leurs relations avec les autres femmes

### Attitude face aux discriminations qui touchent les femmes

Graphique 1 : candidates estimant que les femmes restent discriminées par parti politique



Cette question ouverte a été différemment interprétée par les candidates ; les unes estimant qu'elle touchait la situation des femmes dans l'ensemble de la société, les autres limitant la question à la place des femmes en politique.

Quoi qu'il en soit, 65 % des candidates estiment que les femmes restent discriminées que ce soient en politique ou ailleurs. Elles sont 26 % à croire que les discriminations ont disparu tandis que 9 % d'entre elles ne se prononcent pas.

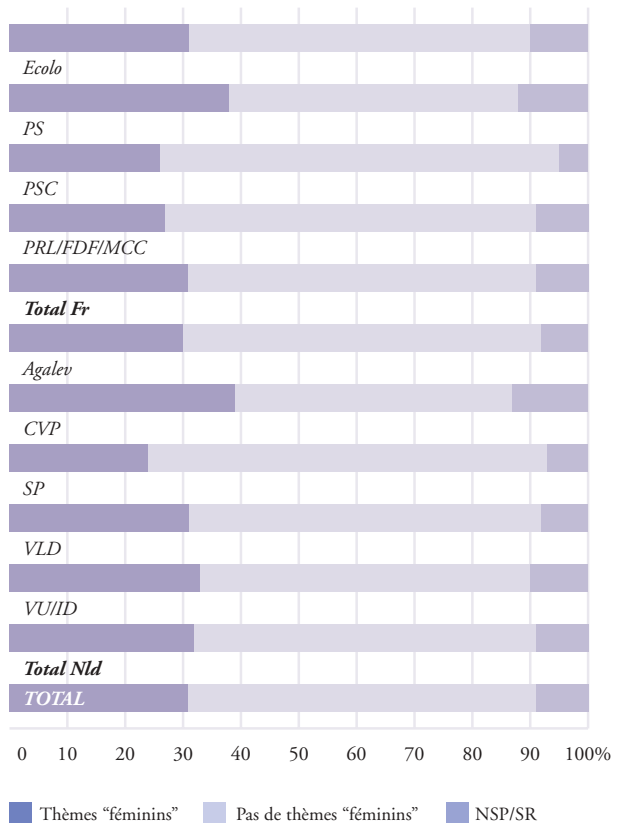
Les candidates néerlandophones sont plus optimistes (28 % estiment qu'il n'y a plus de discrimination contre 24 % des candidates francophones tandis que 69 % des francophones contre 55 % des néerlandophones affirment que les discriminations subsistent).

Les candidates les plus sensibles à la persistance de discriminations sont issues du PS (79 % des candidates de ce parti parlent de discriminations) et du SP (74 %). Par con-

tre, les candidates de la VU-ID (55 %), d'Agalev (56 %) et dans une moindre mesure du PSC (63 %) sont moins nombreuses à évoquer les discriminations.

### Attention portée lors de la campagne électorale à des thèmes «féminins»

Graphique 2 : candidates ayant l'impression d'avoir développé dans leur campagne des thèmes « plus féminins » par parti politique



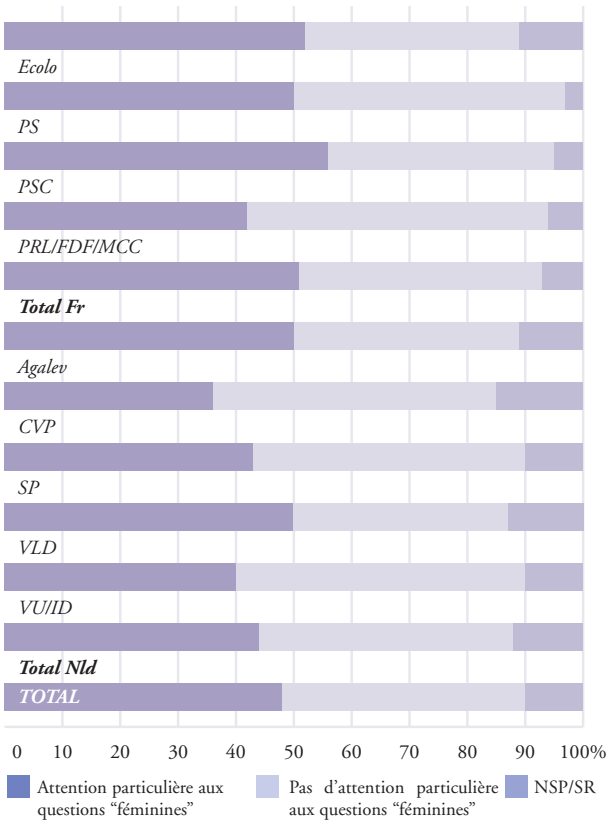
31 % des candidates ont l'impression d'avoir développé dans leur campagne électorale des thèmes « plus féminins ». Elles sont 59 % à refuser cette idée et 9 % des candidates ne se prononcent pas sur cette question. Il n'y a pas de différences marquantes à ce sujet entre candidates francophones et néerlandophones.

Les candidates du PS et du CVP sont plus nombreuses que la moyenne à estimer avoir mis l'accent dans leur campagne sur des thèmes « plus féminins » (respectivement 39 % des candidates du CVP et 38 % des candidates du PS répondent par l'affirmative à la question). Au PSC et au SP, par contre, seules 26 % et 24 % des candidates estiment avoir développé des thèmes de campagne « féminins ».

Cette question a déclenché par ailleurs une levée de boucliers de la part d'un certain nombre de candidates refusant l'idée selon laquelle il existait des thèmes « plus féminins » que d'autres.

Les thèmes cités spontanément par les candidates estimant avoir développé des thèmes de campagnes « plus féminins » sont : l'égalité des chances (pour 29 % des candidates), la qualité de la vie et la sécurité en général (20 %), l'accueil de la petite enfance (16 %), la santé (15 %), le soin, la justice sociale et la tolérance (12 %), la famille (10 %), la sécurité sociale (8 %), l'enseignement (5 %) et l'environnement (3 %).

**Graphique 3 : candidates estimant devoir accorder une plus grande attention aux questions « féminines » par parti politique**



47 % des candidates pensent devoir accorder plus d'attentions aux questions «féminines ». 42 % des candidates estiment le contraire tandis que 10 % d'entre elles ne se prononcent pas. Les candidates francophones sont proportionnellement plus nombreuses à estimer devoir tenir compte des besoins des femmes (51 % contre 44 % des candidates néerlandophones).

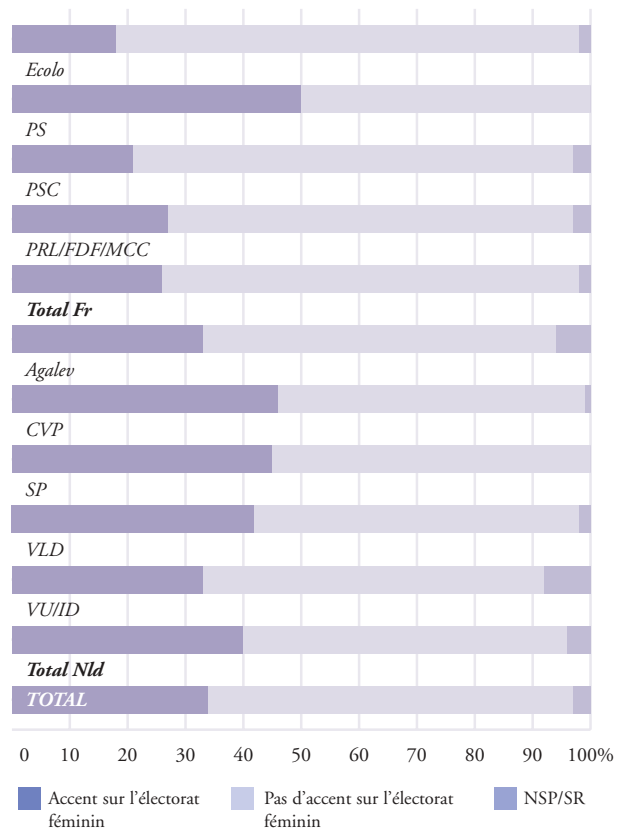
En moyenne, les candidates de la fédération PRL-FDF-MCC (52 %), de la VU-ID (50 %), du CVP (49 %) et

du SP (48 %) sont proportionnellement plus nombreuses à estimer ne pas avoir à accorder une attention particulière aux thèmes « féminins ».

A l'opposé, les candidates du PSC (55 %), d'Ecolo (52 %), du PS (50 %) et du VLD (50 %) pensent plus souvent devoir prêter plus d'attentions aux thèmes « féminins ».

**Accent particulier sur l'électorat féminin**

**Graphique 4 : candidates ayant cherché à toucher plus particulièrement l'électorat féminin par parti politique**



Une majorité des candidates (63 %) n'a pas cherché lors de sa campagne à toucher particulièrement les électrices. C'est surtout le cas des candidates francophones (72 % sont dans ce cas pour 57 % des candidates néerlandophones).

Seules 34 % des candidates se sont spécifiquement adressées aux femmes lors de leur campagne électorale.

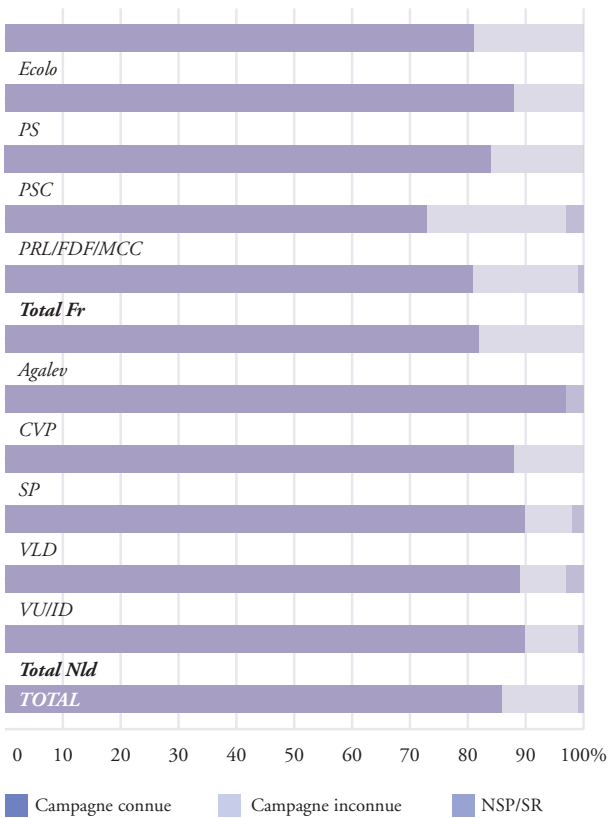
Au niveau des partis politiques, les candidates du PS (50 %), du CVP (46 %) et du SP (45 %) ont plus tendance à se focaliser sur les électrices. Cette tendance est moins développée chez les candidates Ecolo (18 %), au PSC (21 %) ou au sein de la fédération PRL-FDF-MCC (27 %).

Il existe des corrélations entre le fait de chercher à toucher les électrices et les caractéristiques suivantes des can-

didates : le fait d'être active au sein d'associations et plus spécialement au sein des « structures femmes » partisans; le fait d'avoir une vaste expérience politique (au moins trois candidatures antérieures); le fait de connaître les campagnes « votez femmes » et d'avoir confiance en leur efficacité; le fait d'estimer que les discriminations à l'égard des femmes subsistent et que les quotas sont nécessaires.

### Opinion des candidates sur la campagne "Votez femmes"

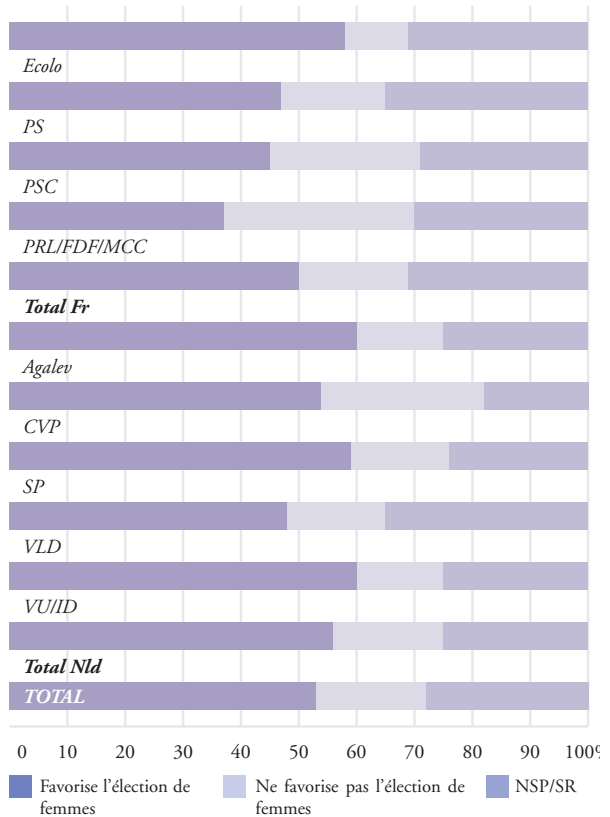
Graphique 5 : candidates connaissant la campagne "Votez femmes" par parti politique



86 % des candidates connaissent la campagne visant à favoriser l'élection des candidates. La campagne est un peu mieux connue des candidates néerlandophones (89 %) que des candidates francophones (81 %).

La notoriété est la plus forte parmi les candidates du CVP (97 %) et la moins forte au sein de la fédération PRL-FDF-MCC (76 %).

Graphique 6 : candidates estimant que la campagne "Votez femmes" favorise l'élection de femmes par parti politique



54 % des candidates estiment que les campagnes "Votez femmes" favorisent l'élection de candidates. 28 % des candidates ne se prononcent pas sur la question tandis que 19 % estiment qu'elles ne rencontrent pas leur objectif.

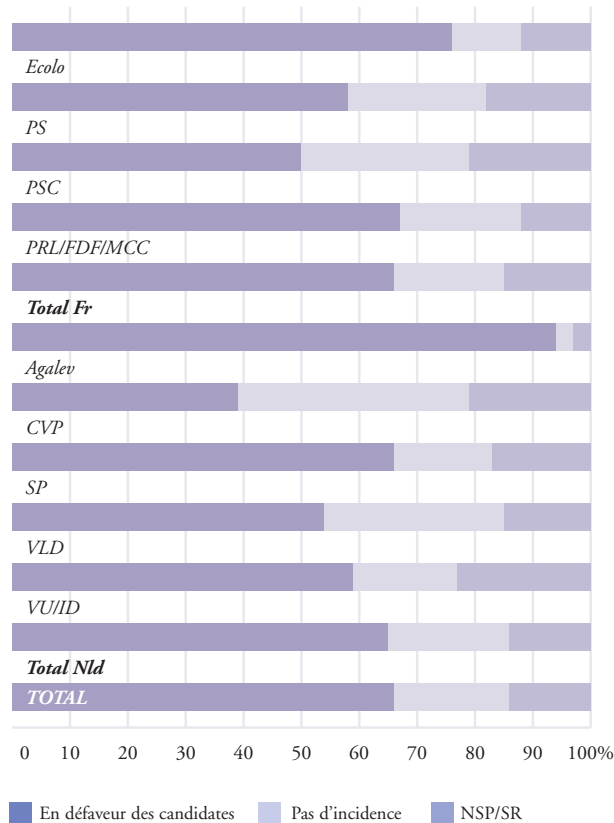
La confiance des candidates néerlandophones dans l'utilité de telles campagnes est plus élevée que celle des francophones (56 % des candidates néerlandophones estiment qu'elles favorisent l'élection de femmes contre 50 % pour les francophones). Les candidates les plus pessimistes quant à l'utilité de telles campagnes sont plus souvent issues de la fédération PRL-FDF-MCC (33 %) et du CVP (28 %), c'est-à-dire des partis au sein desquels la notoriété des campagnes "Votez femmes" est soit la plus faible, soit la plus forte.

A l'opposé, les candidates écologistes, du SP et de la VU-ID ont une confiance plus affirmée dans l'utilité de telles campagnes. Ainsi, 60 % des candidates du SP et de la VU-ID, 59 % des candidates d'Agalev et 58 % des candidates d'Ecolo estiment qu'elles favorisent l'élection de femmes. L'appartenance à une « structure femme » du parti ou le fait d'avoir un membre de sa famille au sein du parti sont deux facteurs qui diminuent la confiance dans l'efficacité des campagnes « Votez femmes ».

## Les candidates et leur opinion sur le système électoral

### Opinions des candidates sur le cumul des mandats

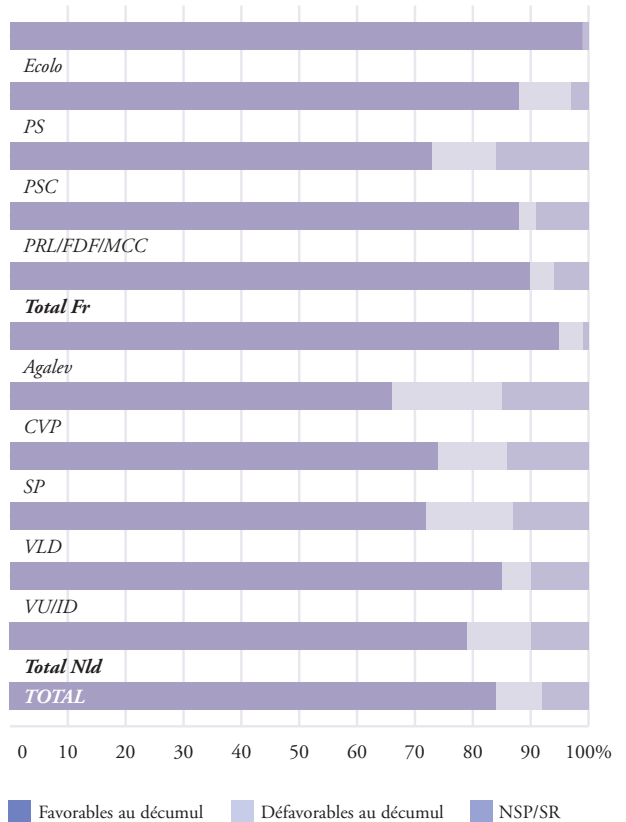
Graphique 1 : candidates estimant que le cumul des mandats est défavorable aux femmes par parti politique



65 % des candidates estiment que les pratiques de cumul des mandats politiques sont défavorables aux candidates tandis que 20 % d'entre elles pensent qu'elles n'ont pas d'incidence. Les candidates les plus jeunes et dans une moindre mesure les plus âgées sont plus souvent dans ce cas.

Les candidates écologistes, dans une écrasante majorité, pensent que le cumul est un frein à l'accès des femmes à la politique (c'est le cas de 95 % des candidates Agalev et de 76 % des candidates Ecolo). Les candidates sociales chrétiennes perçoivent dans une moindre mesure l'influence négative du cumul sur le sort des candidates (39 % d'opinions défavorables au CVP et 50 % au PSC).

Graphique 2 : candidates favorables au décumul des mandats par parti politique



83 % des candidates se déclarent favorables au décumul des mandats politiques. Elles sont 8 % à y être défavorables et 8 % ne se prononcent pas.

La volonté d'abolir le cumul des mandats n'est donc pas uniquement dictée par l'intérêt personnel puisque les candidates sont plus nombreuses à souhaiter le décumul qu'à estimer que le décumul leur serait bénéfique.

Les candidates les plus favorables au décumul présentent les caractéristiques suivantes : elles font partie de la tranche des 35-54 ans, n'ont pas de membre de la famille au sein du parti et se sont déjà présentées à une reprise aux élections.

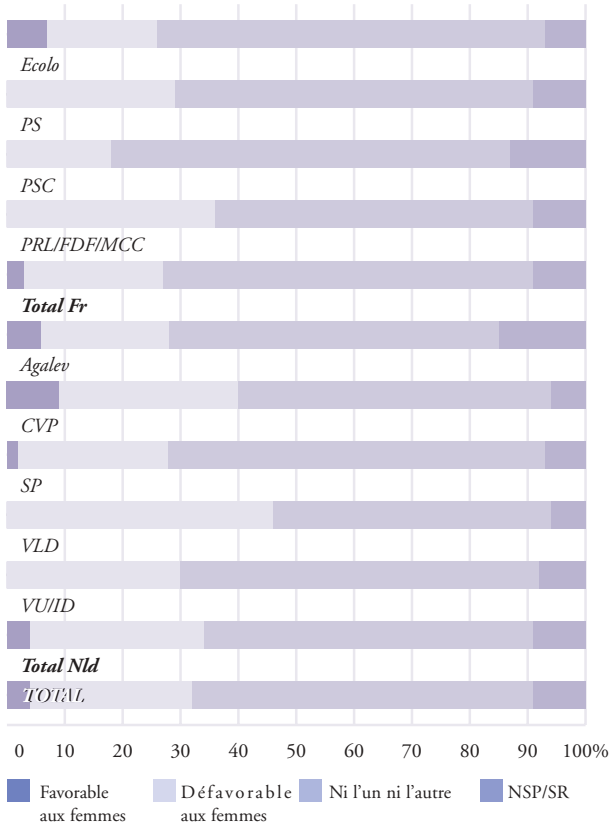
Les candidates francophones sont proportionnellement plus favorables au décumul que les néerlandophones (90 % contre 79 %).

Les candidates les plus rétives à l'idée d'un décumul sont issues du CVP (19 % de candidates défavorables), de la VU-ID (15 %) et dans une moindre mesure du PSC (11 %).



Opinion des candidates sur la neutralisation ou l'atténuation de l'effet dévolutif du vote en case de tête

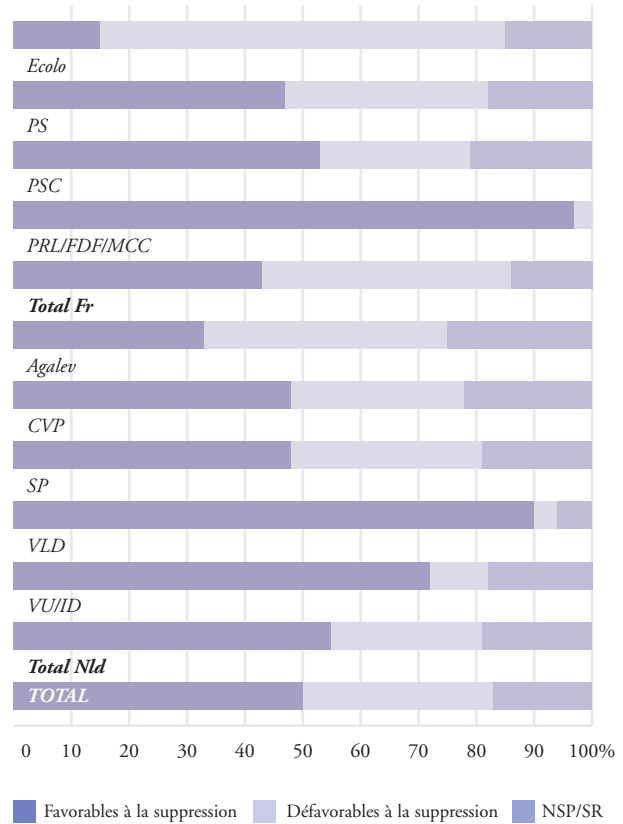
Graphique 3 : opinion des candidates sur l'effet dévolutif du vote en case de tête par parti politique



59 % des candidates estiment que le principe de l'effet dévolutif du vote en case de tête ne leur est ni favorable, ni défavorable. Elles sont 28 % à le percevoir comme défavorable et 4 % comme favorable. Le taux d'abstention s'élève à 9 %.

L'idée selon laquelle le principe de l'effet dévolutif est défavorable aux candidates est plus répandue chez les néerlandophones que chez les francophones (30 % contre 24%). Cette idée est également plus fortement ancrée auprès des candidates libérales du sud (36 %) mais surtout du nord du pays (46 %).

Graphique 4 : candidates favorables à la suppression pure et simple du vote en case de tête par parti politique



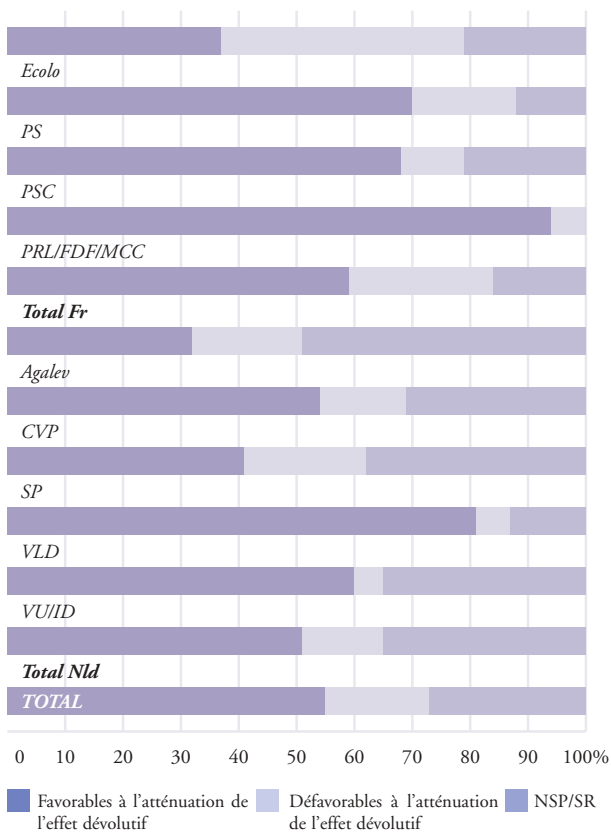
50 % des candidates se déclarent en faveur d'une suppression pure et simple du vote en case de tête. 33 % y sont opposés et 17 % ne se prononcent pas.

Les néerlandophones défendent la suppression plus souvent que les francophones (55 % d'opinions en faveur d'une suppression contre 43 %).

Les libérales se prononcent massivement en faveur de la suppression (97 % à la fédération PRL-FDF-MCC et 90 % au VLD) tandis que les réticences les plus importantes sont observées chez les écologistes et dans une moindre mesure au sein des partis socialistes.

Les candidates suivent dans l'ensemble la ligne de leur parti à ce sujet puisque la suppression ou la neutralisation de l'effet dévolutif du vote en case de tête était prônée par les partis libéraux tandis que les socialistes et les écologistes exprimaient de nettes réserves à ce sujet.

**Graphique 5 : candidates favorables à l'atténuation de l'effet dévolutif du vote en case de tête par parti politique**



55 % des candidates se prononcent en faveur d'une atténuation de l'effet dévolutif du vote en case de tête. 18 % y sont opposées tandis que 27 % ne se prononcent pas. Les candidates francophones sont légèrement plus favorables à une atténuation que les candidates néerlandophones (59 % contre 51 %). Toutefois, les francophones sont également plus nombreuses à se prononcer clairement en défaveur de l'atténuation que les néerlandophones (25 % contre 14 %).

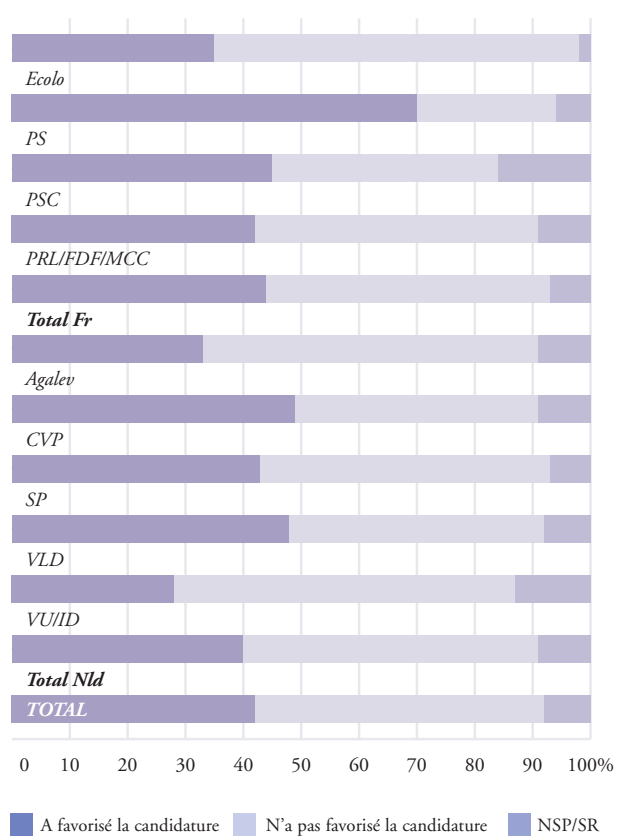
Au niveau des partis politiques, les candidates libérales sont les plus favorables à l'atténuation (94% à la fédération PRL-FDF-MCC et 81% au VLD), suivies par les socialistes francophones (71 %). Les candidates Ecolo et dans une moindre mesure celles du SP y sont les moins favorables (42 % d'opinions défavorables pour Ecolo et 21 % pour le SP).

Ici encore, une certaine cohérence dans les réponses des candidates est observée par rapport aux programmes des différents partis. L'idée d'une neutralisation de l'effet dévolutif du vote en case de tête est prônée par les partis francophones tandis que la neutralisation pure et simple est une idée défendue dans le nord du pays.

Par contre, les candidates socialistes ou écologistes semblent être plus ouvertes que les états majors de leur partis respectifs à une atténuation de l'effet dévolutif du vote en case de tête. Et cela, même si les études récentes ont montré qu'elles ne favorisaient pas l'élection de femmes...

**Opinion des candidates à l'égard des quotas et de la parité sur les listes électorales**

**Graphique 6 : candidates estimant que la loi sur les quotas a favorisé leur candidature par parti politique**

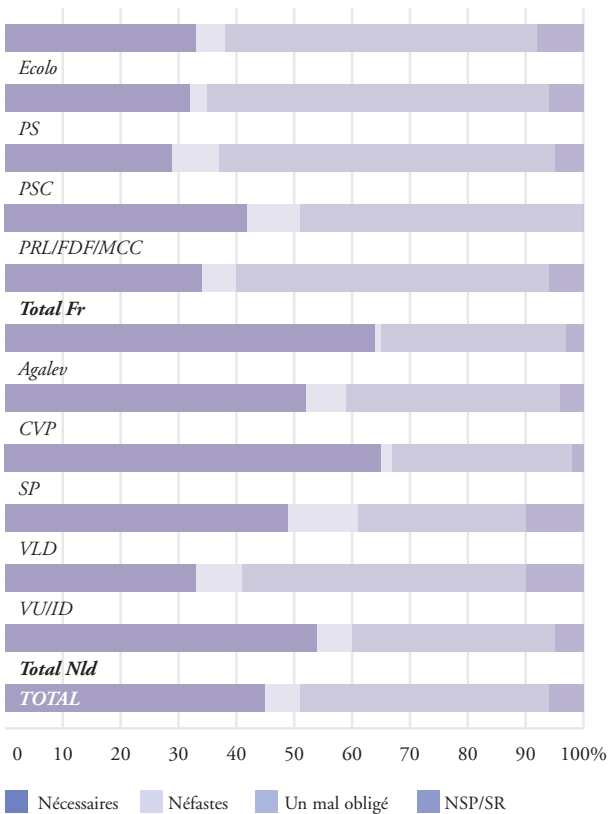


La moitié des candidates affirme ne pas avoir eu besoin d'une loi imposant un maximum de deux tiers de candidats du même sexe pour obtenir une place sur les listes électorales. Elles sont toutefois 42 % à estimer que l'existence de cette loi a favorisé leur candidature. C'est particulièrement le cas des candidates qui se présentaient pour la première fois ou des candidates qui avait déjà vécu une première expérience en tant que candidate.

L'idée selon laquelle la loi Smet-Tobback a favorisé leur candidature est légèrement plus répandue parmi les candidates francophones (44 % contre 40 % pour les néerlandophones).

Au niveau des partis politiques, une écrasante majorité des candidates du PS (71 %) est persuadée que la loi a favorisé leur candidature tandis qu'une grande majorité (60 %) des candidates de la VU-ID estime que cela n'a pas été le cas. Les candidates des partis traditionnels sont plus nombreuses à juger que la loi leur a été utile que celles des partis écologistes ou communautaires.

**Graphique 7 : opinion des candidates à propos des quotas sur les listes électorales par parti politique**



46 % des candidates estiment que les quotas visant à augmenter la participation politique des femmes sont nécessaires. 43 % pensent qu'il s'agit d'un mal obligé alors que seules 6 % des candidates les trouvent néfastes. Les candidates sans expérience sont proportionnellement plus nombreuses à estimer que les quotas sont néfastes (10% contre 6% en moyenne).

Les candidates néerlandophones dans leur majorité (54%) affirment sans honte que les quotas sont nécessaires tandis que pour la majorité des candidates francophones (54%), ils sont plutôt un mal obligé. Par contre, les candidates francophones comme néerlandophones ne sont que 6% à estimer que les quotas sur les listes électorales sont néfastes.

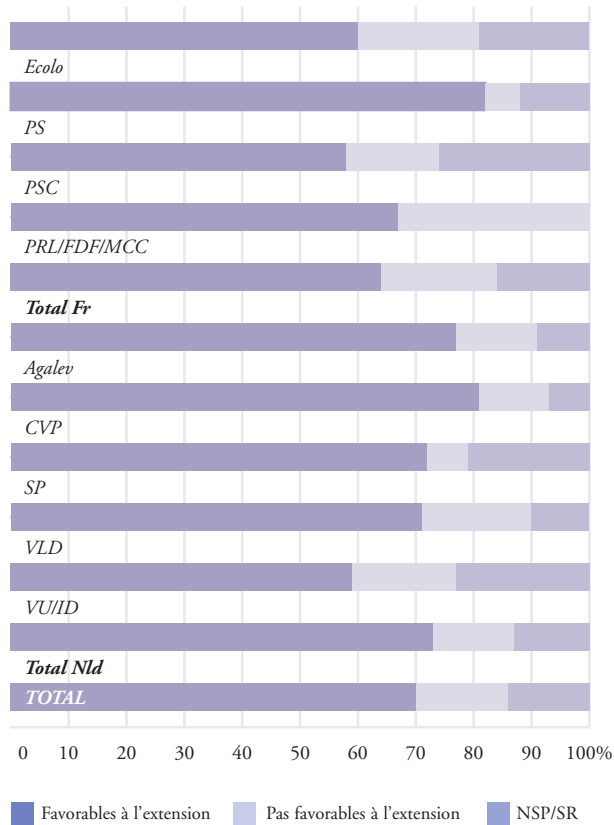
Au niveau des partis politiques, les candidates d'Agalev (65%) et du SP (64%) sont les plus nombreuses à affirmer que les quotas sont nécessaires. Du côté francophone, ce sont surtout les candidates de la fédération PRL-FDF-MCC (42%) qui estiment qu'ils sont nécessaires. La majorité des candidates des autres formations politiques francophones (PS, PSC et Ecolo) et celles de la VU-ID considèrent par contre les quotas comme un mal obligé. Les candidates du VLD (12%) et de la fédération PRL-FDF-MCC (9%) sont plus nombreuses que la moyenne à trouver les quotas néfastes.

Les candidates ont ensuite été successivement interrogées sur l'idée d'une extension du quota d'un tiers de candidates aux places éligibles, sur l'application de l'alternance aux places éligibles et sur l'alternance sur l'ensemble de la liste.

Il est intéressant de constater qu'un certain nombre de candidates qui refusaient l'idée la plus minimaliste à savoir l'extension du quota d'un tiers de femmes aux places éligibles au nom d'un rejet du quota acceptaient l'idée d'une alternance aux places éligibles ou l'alternance sur l'ensemble de la liste électorale.

Par ailleurs, un certain nombre de candidates a refusé de se prononcer en faveur de l'extension du quota actuel ou même pour l'alternance aux places éligibles au nom de l'idéal paritaire qui sous-tend que les hommes et les femmes doivent être représentés à égalité sur les listes électorales.

**Graphique 8 : candidates favorables à l'extension d'un quota d'un tiers de femmes aux places éligibles par parti politique**



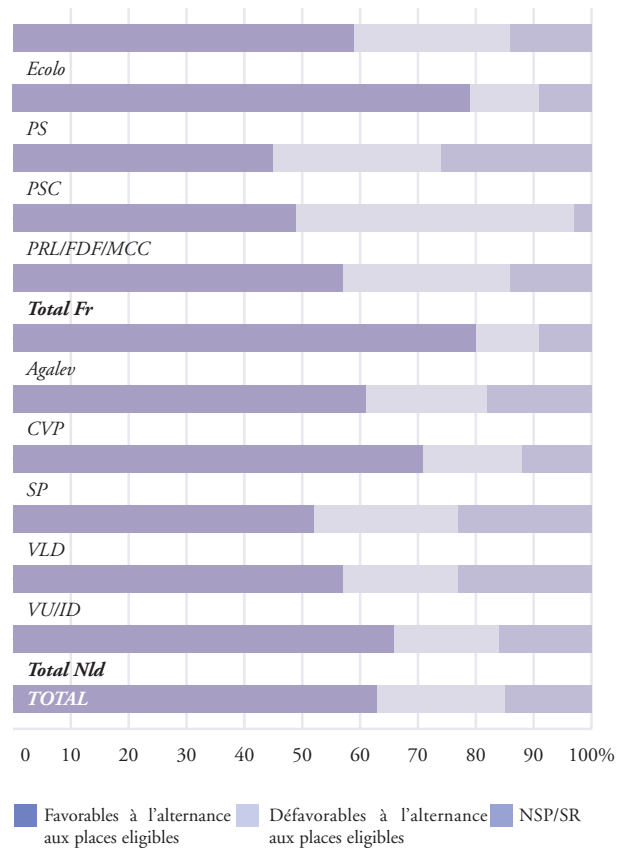
70% des candidates se déclarent en faveur d'une extension d'un quota d'un tiers de femmes aux places éligibles. Elles sont 16% à y être opposées tandis que 14% des candidates ne se prononcent pas.

Les candidates néerlandophones sont plus souvent favorables à l'extension du quota que les candidates francophones (74% de candidates favorables contre 65%).

Au niveau des partis, les candidates du PS (82%) et du CVP (81%) sont parmi les plus convaincues du bien-fondé de l'extension des quotas tandis que les candidates qui y sont moins souvent favorables se trouvent plutôt au PSC (58% d'opinions favorables), à Ecolo (60%) et à la VU-ID (60%).

Les candidates qui se déclarent opposées à l'idée d'extension des quotas sont un peu plus nombreuses que la moyenne au sein de la fédération PRL-FDF-MCC (33% d'opinions défavorables).

**Graphique 9 : candidates favorables à l'alternance aux places éligibles par parti politique**

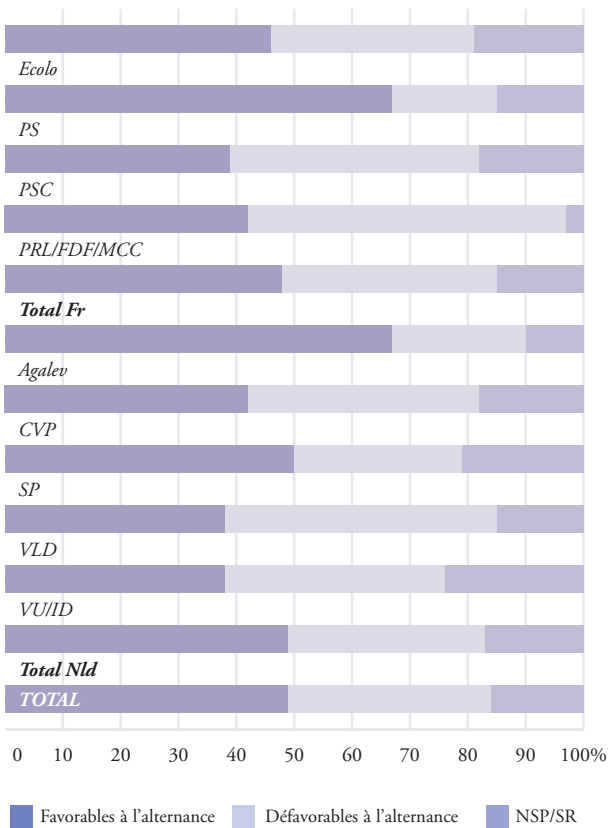


62% des candidates se déclarent favorables à l'alternance des sexes aux places éligibles tandis que 22% s'y opposent et que les 16% restant ne se prononcent pas.

Les candidates néerlandophones sont plus convaincues du bien-fondé de l'alternance des sexes aux places éligibles que les candidates francophones (66% des candidates néerlandophones convaincues par cette mesure contre 58% des francophones).

Les candidates favorables à l'alternance des sexes aux places éligibles sont plus nombreuses au sein d'Agalev (80% d'opinions favorables), du PS (79%) et du SP (71%) tandis que celles qui y sont le moins souvent favorables sont plutôt issues du PSC (45% d'opinions favorables) et de la fédération PRL-FDF-MCC (48%). Une différence apparaît toutefois entre ces deux formations puisque le taux d'abstention est assez élevé chez les candidates du PSC (26%) tandis que l'opinion des candidates de la fédération PRL-FDF-MCC est plus tranchée puisque 48% d'entre elles revendiquent leur opposition à l'alternance aux places éligibles.

**Graphique 10 : candidates favorables à l'alternance sur l'ensemble de la liste électorale par parti politique**



49% des candidates se déclarent en faveur de l'imposition de l'alternance des hommes et des femmes sur l'ensemble de la liste électorale tandis que 35% s'y opposent et que les 16% restant ne se prononcent pas.

Les opinions entre candidates francophones et néerlandophones sont assez semblables bien que l'opposition à l'alternance soit un peu plus prononcée du côté francophone (37% d'opinions défavorables contre 34%).

Au niveau des partis politiques, les partisans de l'alternance pure et simple sont majoritaires au sein du PS (68%), d'Agalev (61%) et dans une moindre mesure du SP (50%) tandis que les opinions défavorables sont proportionnellement plus fréquentes au sein de la fédération PRL-FDF-MCC (55%) et du VLD (46%).

## Conclusions

**A** l'occasion des élections du 13 juin 1999 et pour la première fois, au moins un tiers des candidats devait obligatoirement être des candidates. Ces élections ont constitué un véritable test pour la loi des quotas sur les listes électorales.

A l'issue des élections, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des candidates afin de mieux cerner leur profil, leurs attitudes face à l'élection ou encore leurs opinions sur le système électoral. Près d'une candidate sur trois a répondu à cette enquête qui a permis de dégager un profil des candidates aux élections du 13 juin 1999.

Les candidates sont plus souvent issues de la tranche d'âge comprise entre 35 et 54 ans. 42% d'entre elles exercent une fonction d'employée. Elles ont moins tendance que les femmes de la population belge à vivre en couple et à avoir des enfants. Par contre, elles sont nettement plus qualifiées ; 77% d'entre elles ayant décroché un diplôme de l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne les relations des candidates avec leur parti, 71% des candidates appartiennent à une structure de leur parti. La tradition familiale est importante puisque 66% des candidates ont un membre de leur famille qui appartient également à leur parti tandis qu'elles sont 36% à avoir un membre de leur famille qui a exercé un mandat politique.

27% des candidates se présentaient pour la première fois aux élections. 42% des candidates estiment que l'existence d'une loi imposant un quota de femmes sur les listes électorales a favorisé leur candidature. Dans 52% des cas, les candidates ont été sollicitées pour poser leur candidature. 27% des candidates déclarent qu'elles n'auraient pas été candidates si elles avaient été placées en ordre utile. 82% des candidates sont toutefois prêtes à renouveler l'expérience et à se présenter à nouveau lors d'une prochaine élection.

En ce qui concerne l'attitude des candidates face au féminisme et aux questions « féminines », 65% des candidates estiment que les femmes restent victimes de discrimination. Elles sont 31% à déclarer avoir développé des thèmes de campagne « plus féminins ». 47% d'entre elles estiment devoir accorder une attention particulière aux questions « féminines » tandis que 34% affirment s'être plus spécifiquement adressées aux électrices.

86% des candidates connaissent les campagnes « votez femmes » tandis que 54% d'entre elles estiment que de telles campagnes favorisent réellement l'élection de femmes.

A propos des mesures destinées à accroître la présence des femmes en politique, seules 6% des candidates estiment que les quotas sont néfastes aux femmes. 70% des candidates se déclarent



en faveur d'une extension du quota d'un tiers de femmes aux places éligibles ; 62% se prononcent en faveur de l'alternance aux places éligibles tandis que 49% prônent l'alternance sur l'ensemble de la liste électorale.

Il ressort de l'enquête que le principe du quota sur les listes électorales est accepté par une majorité écrasante de candidates, même si un grand nombre d'entre elles estime qu'il s'agit d'un mal nécessaire, d'un passage obligé avant d'atteindre une véritable parité.

Les candidates se sont également majoritairement prononcées en faveur d'un renforcement de la politique menée pour imposer par la voie légale des candidatures féminines sur les listes électorales, et cela à une époque où les avant-projets de loi du gouvernement en faveur de la parité n'étaient pas encore à l'ordre du jour.

Ces projets, adoptés par le Conseil des Ministres le 19 mai 2000, visent à instaurer, à tous les niveaux de pouvoir, une double parité sur les listes électorales.

D'une part, il est prévu que sur chaque liste électorale, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. D'autre part, il est stipulé qu'aux deux premières places de la liste, les candidats doivent être de sexe différent.

Toutefois, si ce projet constitue indéniablement un pas dans la bonne direction, il ne faudrait pas que l'arbre cache la forêt. Des actions doivent en effet encore être entreprises sur les mentalités de l'électorat et sur la culture et les pratiques des partis politiques pour pouvoir bâtir une véritable société paritaire et égalitaire.

Sans aller jusqu'à reprendre à notre compte les propos provocateurs de la présidente de l'Université des femmes, Hedwige Peemans-Poullet, « plutôt 10% de féministes progressistes que 50% de femmes »<sup>9</sup>, il faut être conscient qu'il ne suffit pas d'atteindre une parité arithmétique au sein des assemblées élues pour construire de facto un monde paritaire. Partager le pouvoir politique ne suffira pas quand on constate le peu d'intérêt porté par les candidates aux problèmes des femmes, la faible attention qu'elles ont accordée dans leur campagne aux électrices ou le fait qu'un quart des candidates estime que les femmes ne sont plus aujourd'hui victimes de discriminations sur la base de leur sexe. L'ensemble de ces éléments plaide en faveur d'une politique volontariste de promotion des questions d'égalité des femmes et des hommes à l'intention de l'ensemble de la société et plus particulièrement des hommes et des femmes politiques.

<sup>9</sup> PEEMANS-POULLET, Hedwige, "Plutôt 10% de féministes progressistes que 50% de femmes", in: *Réflexions*, février 2000, pp.19-20.





Deze brochure is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

<b>Conception et rédaction:</b>	Cellule Prise de décision, Valérie Verzele
<b>Traitement statistique des données:</b>	INRA Belgium
<b>Layout et production:</b>	Page in Extremis
<b>Diffusion:</b>	Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail Service Publications Espace Info Rue Belliard 51 1040 Bruxelles Tél : 02/233 42 14 E-mail : <a href="mailto:info@meta.fgov.be">info@meta.fgov.be</a>
<b>Editeur responsable:</b>	Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail
<b>Dépôt légal:</b>	D/2001/1205/88

## SERVICES REGIONAUX DU MINISTRE FEDERAL DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

### **INSPECTION DES LOIS SOCIALES**

#### **Alost**

Administratief Centrum  
"De Pupillen"  
Graanmarkt 1  
9300 AALST  
Tél.: (053)75 13 33  
Fax: (053)75 13 44

#### **Arlon**

Centre administratif de l'Etat  
6700 ARLON  
Tél.: (063)22 13 71  
Fax: (063)23 31 12

#### **Anvers**

Theater Building  
Italiëlei 124 bus 56  
2000 ANTWERPEN  
Tél.: (03)213 78 10  
Fax: (03)213 78 34

#### **Bruges**

Breidelstraat 3  
8000 BRUGGE  
Tél.: (050)44 20 30  
Fax: (050)44 20 39

#### **Bruxelles**

rue Belliard 51  
1040 BRUXELLES  
Tél.: (02)233 48 10  
Fax: (02)233 47 99

#### **Charleroi**

Centre Albert - 18e étage  
place Albert 1er 4 bte 8  
6000 CHARLEROI  
Tél.: (071)32 93 71  
Fax: (071)30 12 23

#### **Courtrai**

IJzerkaai 26-27  
8500 KORTRIJK  
Tél.: (056)26 05 41  
Fax: (056)25 78 91

#### **Gand**

L. Delvauxstraat 2A  
9000 GENT  
Tél.: (09)265 41 11  
Fax: (09)265 41 10

#### **Hal-Vilvorde**

Aubreméstraat 16  
1800 VILVOORDE  
Tél.: (02)257 87 30  
Fax: (02)252 44 95

#### **Hasselt**

Gouverneur Verwilghensingel  
75  
3500 HASSELT  
Tél.: (011)22 14 17  
Fax: (011)23 42 26

#### **Huy**

Centre Mercator  
rue du Marché 24  
4500 HUY  
Tél.: (085)24 16 23  
Fax: (085)24 16 24

#### **La Louvière**

rue Hamoir 164  
7100 LA LOUVIERE  
Tél.: (064)22 45 32  
Fax: (064)28 15 32

#### **Liège**

rue Natalis 49  
4020 LIEGE  
Tél.: (04)340 11 60  
Fax: (04)340 11 61

#### **Louvain**

Bondgenotenlaan 116  
3000 LEUVEN  
Tél.: (016)31 14 70  
Fax: (016)31 14 80

#### **Malines**

Louisastraat 1  
2800 MECHELEN  
Tél.: (015)45 09 80  
Fax: (015)45 09 99

#### **Mons**

boulevard Gendebien 16  
7000 MONS  
Tél.: (065)35 15 10  
Fax: (065)34 66 38

#### **Namur**

rue de Gembloux 30  
5002 NAMUR  
Tél.: (081)73 02 01  
Fax: (081)73 86 57

#### **Nivelles**

rue de Mons 39  
1400 NIVELLES  
Tél.: (067)21 28 24  
Fax: (067)21 16 85

#### **Roulers**

Kleine Bassinstraat 16  
8800 ROESELARE  
Tél.: (051)26 54 30  
Fax: (051)24 66 16

#### **Saint-Nicolas**

Kazernestraat 16-Blok C  
9100 SINT-NIKLAAS  
Tél.: (03)760 01 90  
Fax: (03)760 01 99

#### **Tongres**

E. Jaminéstraat 13  
3700 TONGEREN  
Tél.: (012)23 16 96  
Fax: (012)39 24 53

#### **Tournai**

rue de l'Athénée 60  
7500 TOURNAI  
Tél.: (069)22 36 51  
Fax: (069)84 39 70

#### **Turnhout**

Warandestraat 49  
2300 TURNHOUT  
Tél.: (014)44 50 10  
Fax: (014)44 50 20

#### **Verviers**

place du Martyr 9 bte 4  
4800 VERVIERS  
Tél.: (087)30 71 91  
Fax: (087)35 11 18

### **INSPECTION TECHNIQUE**

#### **Anvers-nord**

Theater Building  
Italiëlei 124 - 9de verd.  
2000 ANTWERPEN  
Tél.: (03)232 79 05  
Fax: (03)226 02 53

#### **Anvers-sud**

Theater Building  
Italiëlei 124 - 9de verd.  
2000 ANTWERPEN  
Tél.: (03)226 03 07  
Fax: (03)226 02 53

#### **Brabant flamand**

Bondgenotenlaan 116  
3000 LEUVEN  
Tél.: (016)31 14 90  
Fax: (016)31 14 99

#### **Bruxelles**

rue Belliard 51  
1040 BRUXELLES  
Tél.: (02)233 45 46  
Fax: (02)233 45 23

#### **Flandre occidentale**

Breidelstraat 3  
8000 BRUGGE  
Tél.: (050)44 20 20  
Fax: (050)44 20 29

#### **Flandre orientale**

Administratief Centrum  
"Ter Plaeten"  
Sint-Lievenslaan 33 B  
9000 GENT  
Tél.: (09)235 29 81  
Fax: (09)235 28 39

#### **Hainaut-Est + Brabant wallon**

rue Ferrer 6  
6000 CHARLEROI  
Tél.: (071)20 49 00  
Fax: (071)20 49 14

#### **Hainaut-Ouest**

boulevard Gendebien 16  
7000 MONS  
Tél.: (065)35 39 19  
Fax: (065)31 39 92

#### **Liège**

bd. de la Sauvenière 73  
4000 LIEGE  
Tél.: (04)222 05 81  
Fax: (04)221 21 33

#### **Limbourg**

Gouverneur Verwilghensingel 75  
3500 HASSELT  
Tél.: (011)22 31 72  
Fax: (011)22 36 89

#### **Luxembourg**

rue de la Cité 25  
6800 LIBRAMONT  
Tél.: (061)22 27 40  
Fax: (061)23 22 55

#### **Namur**

place des Célestines 25  
5000 NAMUR  
Tél.: (081)30 46 30  
Fax: (081)30 86 30

### **INSPECTION MEDICALE**

#### **Anvers/Limbourg/ Brabant (en partie)**

Theater Building  
Italiëlei 124 - 8ste verd.  
2000 ANTWERPEN  
Tél.: (03)232 27 15  
Fax: (03)234 31 33

#### **Bruxelles**

rue Belliard 51  
1040 BRUXELLES  
Tél.: (02)233 41 11  
Fax: (02)233 46 40

#### **Flandre orientale/ Flandre occidentale/ Brabant (en partie)**

Administratief Centrum  
"Ter Plaeten"  
Sint-Lievenslaan 33 B  
9000 GENT  
Tél.: (09)235 29 82  
Fax: (09)235 28 74

#### **Hainaut/ Namur-Ouest/Nivelles**

rue de l'Ecluse 7  
6000 CHARLEROI  
Tél.: (071)20 49 24  
Fax: (071)20 49 26

#### **Liège/Luxembourg/ Namur-Est**

bd. de la Sauvenière 73  
4000 LIEGE  
Tél.: (04)223 04 34  
Fax: (04)221 22 93

**Les services régionaux  
du Ministère fédéral de  
l'Emploi et du Travail  
sont accessibles au  
public chaque mercredi  
de 9h à 17h sans  
interruption. Pour  
connaître les autres  
heures d'ouverture ou  
pour prendre un rendez-vous à un autre  
moment, il faut contacter  
directement le service concerné.**



Layout : [www.inextremis.be](http://www.inextremis.be)

